



RAPPORT DE RECHERCHE

N° 2026-4

UNE EVALUATION MONETAIRE DU COUT DES SITUATIONS DE HANDICAP EN FRANCE PAR L'APPROCHE DU BIEN-ETRE SUBJECTIF

NAOMIE MAHMOUDI, PHILIPPE TESSIER,
FRANÇOIS-CHARLES WOLFF

www.tepp.eu

TEPP – Théorie et Evaluation des Politiques Publiques - FR CNRS 2042

Une évaluation monétaire du coût des situations de handicap en France par l'approche du bien-être subjectif[#]

Naomie Mahmoudi*, Philippe Tessier**, François-Charles Wolff***

Mai 2025

Résumé : Cette étude évalue monétairement le coût des situations de handicap en France à partir de leur impact sur la satisfaction de vie. Utilisant les enquêtes Statistiques sur les Ressources et Conditions de Vie de 2017 et 2022, elle estime les valeurs monétaires compensatrices d'une perte de satisfaction associée à des handicaps moteur, auditif, visuel et cognitif ainsi qu'à une limitation au quotidien. Plus du tiers des enquêtés de 20-89 ans déclarent au moins un handicap et 10,5 % au moins un handicap sévère, ces proportions augmentant avec l'âge. Les handicaps cognitif et moteur réduisent le plus la satisfaction de vie, en particulier lorsqu'ils sont sévères. Les variations compensatrices de revenu estimées varient, de 6082 euros à 205422 euros annuels selon la nature et la sévérité du handicap, et atteignent 448889 euros pour des limitations fortes. Cette pénalité du handicap et ces montants compensatoires varient aussi non linéairement selon l'âge.

JEL : D12, D63, I31, J14

Mots-clés : handicap, satisfaction de vie, variation compensatrice de revenu

[#] Nous tenons à remercier les participants aux journées Recherche et Action Publique (REAP), aux 46^{ème} Journées des Économistes de la Santé Français (JESF) ainsi qu'à la XIX^{ème} conférence annuelle de la fédération TEPP-CNRS pour leurs commentaires et suggestions. Nous restons seuls responsables des éventuelles erreurs et omissions.

* Correspondance. Université Claude Bernard Lyon 1 – ISFA, laboratoire SAF, TEPP-CNRS. E-mail : naomie.mahmoudi@univ-lyon1.fr

** SPHERE, Nantes Université, Univ Tours, INSERM, Methods in Patients-Centered Outcomes and Health Research, F-44000 Nantes. E-mail : philippe.tessier@univ-nantes.fr

*** LEMNA, Nantes Université et TEPP. E-mail : francois.wolff@univ-nantes.fr

1. Introduction

En France, en 2021, 15 % de la population âgée de 15 ans et plus, soit 6,8 millions de personnes, ont déclaré avoir au moins une limitation sévère dans une fonction physique, sensorielle ou cognitive (DREES, 2023). Le nombre de personnes en situation de handicap, aussi dénommées personnes handicapées dans la suite du texte, augmente et devrait continuer à augmenter, notamment en raison du vieillissement de la population (Guzman-Castillo *et al.*, 2017). Les handicaps ont des répercussions importantes sur la vie des personnes concernées qui, selon Sen (1999), cumulent notamment deux désavantages.

D'une part, en comparaison de personnes aux caractéristiques similaires mais vivant sans handicap, elles ont une moindre aptitude à gagner un revenu car elles peuvent faire face à des difficultés spécifiques en termes de formation, d'insertion et de maintien sur le marché du travail (« *earnings handicap* »). D'autre part, elles ont une moindre capacité à convertir leurs ressources en conditions de vie favorables (« *conversion handicap* »). Pour parvenir à une situation de vie aussi bonne que celle de personnes vivant sans handicap, elles doivent en effet effectuer des dépenses liées à leur(s) handicap(s) pour leur logement, pour se déplacer ou pour leur santé par exemple. Ce sont ces dépenses additionnelles que les méthodes d'estimation du coût du handicap visent généralement à mesurer (Pinilla-Roncancio, 2023). Quantifier le coût du handicap apporte un éclairage sur les inégalités de conditions de vie dans la société. Cette évaluation peut également renseigner sur la pauvreté réelle des personnes concernées, via la correction des mesures de pauvreté monétaire du coût du handicap (Kuklys, 2005). Cependant, cette manière d'appréhender le coût du handicap revient à ne considérer que ses conséquences économiques et à ignorer ses effets intangibles, en particulier en termes de santé.

La présente étude propose des estimations du coût global du handicap pour la France selon l'approche dite d'évaluation du bien-être subjectif (Groot et van den Brink, 2004). L'expression bien-être subjectif désigne un ensemble de mesures représentant ce que les personnes pensent ou ressentent à propos de leur vie. Elle regroupe les mesures du bien-être subjectif cognitif, à savoir les mesures de satisfaction liée à la vie ou à un domaine de la vie, du bien-être affectif, qui correspondent aux mesures des émotions positives et négatives (Diener, 2000 ; Kahneman et Riis, 2005), et du bien-être eudémonique, concernant des mesures de la perception qu'ont les personnes du sens, du but et de la valeur de leur vie (National Research Council, 2014). La méthode d'évaluation par le bien-être subjectif a été utilisée par les économistes au cours des deux dernières décennies pour donner une valeur monétaire à des biens et services non échangés sur des marchés et à des aspects intangibles de la vie comme la qualité environnementale (van Praag et Baarsma, 2005 ; Luechinger, 2009) ou un problème de santé notamment (Groot et Van Den Brink, 2004 ; Powdthavee et Van Den Berg, 2011 ; Baldursdottir *et al.*, 2023). Appliquée au handicap, elle consiste à estimer le surplus de revenu, appelé variation compensatrice de revenu, requis pour qu'une personne confrontée à un handicap atteigne le même niveau de bien-être subjectif que si elle vivait sans handicap (Groot et van den Brink, 2004 ; Oswald et Powdthavee, 2008).

Comparée aux méthodes plus communément employées pour évaluer le coût du handicap, l'approche par le bien-être subjectif ne se restreint pas seulement aux conséquences économiques du handicap et estime le coût du handicap à partir de mesures reflétant la

conception de ce qui contribue à une “bonne vie” pour les personnes concernées. Elle est donc susceptible de saisir les conséquences du handicap sur plusieurs dimensions de la vie comme la santé, le revenu, la vie sociale et les loisirs (Powdthavee, 2009). La pertinence des mesures subjectives pour évaluer la situation des personnes handicapées est toutefois débattue. Sen (1980) notamment rejette leur utilisation au motif qu’elles peuvent minimiser les besoins en raison de la possibilité d’adaptation. En parvenant à s’adapter au cours du temps à leurs conditions de vie, les personnes en situation de handicap peuvent en effet s’estimer satisfaites même face à des privations objectives (Sen, 1992). Cependant, ces estimations subjectives peuvent aider à distinguer les situations selon que les personnes parviennent ou non à s’y adapter, un aspect qui semble important à considérer pour décider de l’allocation des ressources en fonction des besoins (Dolan et Kahneman, 2007). Par ailleurs, s’il peut paraître légitime de s’en tenir à une conception du coût du handicap limitée à ses conséquences économiques lorsqu’il s’agit d’estimer des aides financières à destination de personnes en situation de handicap (Schuelke *et al.*, 2022), il peut aussi sembler important d’utiliser une conception plus englobante intégrant les coûts intangibles en termes de qualité de vie, dans le cadre d’évaluations de politiques publiques. Cela peut notamment permettre de renseigner sur des inégalités de conditions de vie liées à des situations de handicap en allant au-delà des seules considérations matérielles.

Cette étude propose pour la première fois une évaluation du coût du handicap en France en utilisant une mesure du bien-être subjectif, à savoir une mesure de la satisfaction de vie. Elle mobilise les données des enquêtes Statistiques sur les Ressources et les Conditions de Vie (SRCV) réalisées en 2017 et 2022, qui incluent des informations détaillées sur la nature et l’intensité des handicaps des enquêtés ainsi que sur leur satisfaction de vie. Elle vient compléter les rares études réalisées à ce jour sur des données françaises qui mobilisent une méthodologie différente, celle dite du niveau de vie. A partir de données de 2007 et 2012, Antón *et al.* (2016) estiment un coût du handicap, sans distinction de nature et de sévérité, variant entre 4797 euros et 8761 euros. Utilisant les données SRCV de 2017 à 2019, Blavet (2024) obtient quant à lui un coût du handicap supérieur à 30 % du revenu disponible pour un ménage ordinaire. La présente étude apporte un éclairage complémentaire à ces travaux avec une triple originalité. Elle emploie une méthode d’évaluation originale – en ce sens qu’elle a été peu mobilisée pour évaluer le coût du handicap et, à notre connaissance, jamais sur des données françaises (Oswald et Powdthavee, 2005 ; Powdthavee et van den Berg, 2011 ; Sarrias, 2018 ; Anand *et al.*, 2020) –, propose des estimations basées sur une distinction fine de la nature des handicaps et de leur sévérité, ainsi qu’une analyse d’hétérogénéité centrée sur l’âge en raison de sa corrélation avec l’apparition du handicap.

2. Les méthodes d’évaluation monétaire du coût d’une situation de handicap

Diverses méthodes ont été utilisées pour estimer le coût du handicap. Elles diffèrent les unes des autres selon l’étendue des coûts qu’elles intègrent et les critères normatifs à partir desquels elles conçoivent la notion même de coût.

Ces méthodes peuvent intégrer jusqu’à trois types de coûts (Ke, 2010 ; Soltani, 2018). Les coûts directs désignent les dépenses supplémentaires qui doivent être engagées par la personne en situation de handicap, ses proches ou la société pour qu’elle atteigne un niveau de revenu ou de vie similaire à celle d’une personne sans handicap. Il peut s’agir de coûts

médicaux ou non médicaux tels que des dépenses d'aménagement du domicile. Les coûts indirects concernent l'impact d'un handicap sur la capacité à obtenir un revenu du travail, du fait d'obstacles rencontrés pour accéder à l'emploi, s'y maintenir et évoluer professionnellement. Ils résultent donc d'opportunités professionnelles perdues. Enfin, les coûts dits intangibles correspondent aux conséquences du handicap sur le bien-être de la personne concernée indépendamment de leurs conséquences économiques directes et indirectes (Ferrer-i-Carbonell et van Praag, 2002).

Les méthodes diffèrent également d'un point de vue normatif. La plupart consistent à comparer la situation d'une personne en situation de handicap à celle d'une personne sans handicap, en se fondant sur un critère spécifique — par exemple le niveau de vie, les biens et services utilisés, la capacité à participer à la vie sociale ou, dans le cas de la méthode mobilisée dans cet article, le bien-être subjectif. Le coût du handicap est alors défini comme la valeur monétaire estimée de l'écart entre les deux situations selon ce critère. Le choix de ce critère relève en partie de considérations normatives¹.

Le tableau 1 propose un essai de typologie des différentes méthodes au regard de ces deux critères (type de coûts et critère d'évaluation). Une grande partie de la littérature s'intéresse spécifiquement aux coûts économiques directs privés, qui incombent à la personne handicapée et/ou au ménage concerné. Trois principales méthodes d'estimation de ces coûts sont recensées (Antón et *al.*, 2016 ; Mitra et *al.*, 2017 ; Stapleton et *al.*, 2008). La méthode des biens et services utilisés consiste soit à interroger les personnes handicapées ou des experts sur les dépenses qu'elles estiment être réalisées en raison du handicap (Wilkinson-Meyers et *al.*, 2010), soit à comparer les dépenses effectuées par les personnes handicapées avec celles de personnes sans handicap pour un ou plusieurs postes spécifiques (comme l'hospitalisation par exemple).

La méthode la plus utilisée dans les travaux empiriques est celle dite du niveau de vie (Ipek, 2020 ; Vu et *al.*, 2020 ; Roddy, 2022 ; Schuelke et *al.*, 2022 ; Blavet, 2024). Elle suppose que deux personnes aux caractéristiques identiques, en dehors du fait d'avoir ou non un handicap, doivent avoir le même niveau de vie. A partir de données d'enquête sur les conditions de vie des personnes, elle consiste à estimer indirectement une variation compensatrice correspondant au supplément de revenu nécessaire pour qu'une personne handicapée atteigne un niveau de vie équivalent à celui d'une personne sans handicap. L'indicateur de niveau de vie, différent mais corrélé au revenu, peut correspondre à une mesure objective et agrégée des actifs d'un ménage ou à la réponse à une question subjective explorant la capacité du ménage à « joindre les deux bouts ». Bien qu'elle soit utilisée pour évaluer en priorité les coûts directs, cette méthode ne s'y limite pas puisque le niveau de vie va aussi être impacté par les pertes de production privées liées au handicap (Vu et *al.*, 2020).

¹ Cela revient à se poser la question « equality of what ? » (Sen, 1980), c'est-à-dire celle du choix de la base d'informations pertinente (la colonne renvoyant au critère dans le tableau 1) pour juger des inégalités entre les situations de différentes personnes.

Tableau 1. Typologie des méthodes d'estimation du coût du handicap

Critère d'évaluation	Type de coûts		
	Directs	Indirects	Intangibles
Dépenses effectuées	Biens et services utilisés Coût de la maladie**		
Niveau de vie*	Méthode du niveau de vie		
Participation sociale*	Biens et services requis		
Bien-être subjectif*	Évaluation par le bien-être subjectif		
Préférences déclarées	Évaluation par les dispositions à payer <i>ex ante</i>		

Note : Les cases grisées indiquent les coûts pris en compte ou pouvant être pris en compte par la méthode. * Ces méthodes estiment un coût en référence à une situation d'égalité qui implique que, si le coût du handicap était compensé monétairement, alors les personnes handicapées seraient dans une situation similaire à celle de personnes sans handicap au regard du critère d'évaluation mentionné. La méthode du coût de la maladie a une position intermédiaire car elle peut se limiter à des dépenses effectuées ou inclure des aspects intangibles, auquel cas elle n'entre plus exclusivement dans la catégorie des méthodes basées sur les dépenses effectuées.

L'approche des biens et services requis part du principe que chacun doit avoir les mêmes capacités à participer à la vie sociale. Elle estime donc le surplus de dépenses permettant à une personne handicapée d'avoir les mêmes opportunités de participation que si elle vivait sans handicap (Mont, 2023). Cette approche s'appuie sur l'expertise des personnes handicapées pour déterminer quels sont les biens et services requis pour atteindre cette situation d'égalité. Un prix par bien ou service est ensuite déterminé pour estimer le coût du handicap. La méthode du coût de la maladie s'intéresse aux handicaps associés à une maladie spécifique (Ivanova *et al.*, 2009). Elle estime les coûts selon un point de vue qui peut être différent de celui de la personne ou du ménage, comme le point de vue du système de santé ou de la société, et qui peut intégrer des coûts indirects et des coûts intangibles comme des valorisations de dégradations de la santé. Enfin, Perreira et Sloan (2002) ont proposé d'estimer le coût anticipé du handicap (coût *ex ante*). Mesuré à partir de situations de choix hypothétiques, il correspond à la disposition à payer pour réduire le risque de survenue d'un handicap. L'évaluation repose donc dans ce cas sur des préférences déclarées.

Cette diversité des méthodes d'estimation peut donner lieu à de larges différences dans l'évaluation du coût du handicap et rend difficile la comparaison entre études n'employant pas la même méthode. Les comparaisons sont aussi compliquées du fait qu'il n'existe pas une unique définition de la notion de handicap et que les coûts peuvent être estimés soit au niveau individuel, soit au niveau du ménage. Le tableau 1 pointe en outre l'importance des considérations normatives pour sélectionner une méthode car celles-ci justifient ce qui constitue la source même de l'existence d'un coût du handicap, cette existence pouvant d'ailleurs être contestée sur des bases normatives (Barnes, 2009). L'approche retenue ici est celle du bien-être subjectif. Si elle s'apparente dans sa mise en œuvre à celle du niveau de vie, puisqu'elle repose sur l'estimation de variations compensatrices à partir de données d'enquête, elle s'en distingue à la fois sur le plan normatif et sur l'étendue des coûts qu'elle intègre.

Le recours au bien-être subjectif comme source d'évaluation présente au moins deux intérêts par rapport aux méthodes plus fréquemment utilisées pour estimer le coût du handicap. D'une part, il fournit une appréciation générale de la situation d'une personne, ce qui permet d'estimer un coût du handicap tenant compte de l'ensemble de ses composantes, et en particulier des coûts intangibles (Tableau 1). Ensuite, sur le plan normatif la prise en compte

d'une mesure du bien-être permet d'intégrer la capacité d'adaptation hédonique des personnes et, ce faisant, de mettre en exergue les potentielles situations de handicap auxquelles il est difficile de s'adapter. En cela, elle diffère fondamentalement des méthodes qui n'utilisent pas le ressenti subjectif des personnes concernées comme critère d'évaluation².

3. Handicap et variation compensatrice de revenu

La méthode d'estimation de variations compensatrices à partir de mesure du bien-être subjectif estime l'équivalent monétaire pour que le niveau de satisfaction de vie d'une personne en situation de handicap atteigne celui d'une personne sans handicap aux caractéristiques similaires. Elle nécessite donc de disposer d'informations individuelles sur *a minima* la satisfaction de vie, le handicap et le revenu (Groot and van den Brink, 2004). Chaque individu est supposé être caractérisé par une fonction de bien-être subjectif W qui dépend de sa santé H , de son revenu R et d'autres caractéristiques démographiques et socio-économiques X :

$$W = W(H, R, X) \quad (1)$$

La variable H est telle que $H = 1$ si la personne est en situation de handicap et $H = 0$ dans le cas contraire. La variation compensatrice de revenu VCR satisfait l'égalité suivante (Groot et van den Brink, 2006) :

$$W(H = 0, R, X) = W(H = 1, R + VCR, X) \quad (2)$$

L'hypothèse centrale de la méthode est qu'une situation de handicap ($H = 1$) réduit le bien-être W . La variation compensatrice VCR correspond alors au supplément de revenu qui permettrait à une personne d'être indifférente entre d'un côté ne pas avoir de handicap, et de l'autre être en situation de handicap mais avec un revenu plus élevé du montant de la VCR . En d'autres termes, ce supplément de revenu (égal à $R + VCR$), est supposé compenser les coûts du handicap. En pratique, la fonction de bien-être subjectif W est supposée linéaire et additive :

$$W = \delta_H H + \delta_R R + X\beta \quad (3)$$

Le niveau de bien-être devient $W(H = 0, R, X) = \delta_R R + X\beta$ sans handicap et $W(H = 1, R + VCR, X) = \delta_H + \delta_R(R + VCR) + X\beta$ en situation de handicap avec (un revenu donc plus élevé du fait de la compensation monétaire). La VCR correspond alors au ratio des effets marginaux du handicap et du revenu sur le bien-être (δ_H et δ_R respectivement) :

$$VCR = -\frac{\delta_H}{\delta_R} \quad (4)$$

² Ou qui sélectionnent une mesure subjective ciblée sur un aspect ou domaine de la vie, comme le niveau de vie. En effet la possibilité d'adaptation peut impliquer des changements d'importance dans différents domaines de la vie (par exemple donner plus de poids à sa santé plutôt qu'à son niveau de vie), ce que le ciblage sur un seul aspect spécifique ne peut permettre de saisir (Tessier et Wolff, 2025).

Le calcul de la variation compensatrice dépend de la forme fonctionnelle retenue pour les différentes variables d'intérêt. Il peut être préférable d'introduire le revenu sous forme logarithmique dans la mesure où la distribution des revenus dans la population est généralement approchée par une loi log-normale. La fonction de bien-être subjectif W devient :

$$W = \delta_H H + \delta_R \ln R + X\beta \quad (5)$$

La variation compensatrice VCR vérifie alors $\delta_R \ln R + X\beta = \delta_H + \delta_R \ln(R + VCR) + X\beta$:

$$VCR = R \left(\exp \left(-\frac{\delta_H}{\delta_R} \right) - 1 \right) \quad (6)$$

Lorsque le revenu est introduit sous une forme logarithmique dans la fonction W , le montant de la VCR dépend non seulement des effets marginaux associés au handicap (δ_H) et au logarithme du revenu (δ_R), mais également du niveau de revenu R . En pratique, les compensations sont généralement évaluées pour le niveau de revenu moyen, mais d'autres niveaux de revenu peuvent être choisis (revenu médian par exemple).

Si le recours aux variations compensatrices de revenu pour mesurer le coût du handicap est simple à mettre en œuvre, il soulève cependant plusieurs questions. Powdthavee et van den Berg (2011) ont montré que l'ampleur de la variation compensatrice de revenu différait sensiblement selon les mesures de bien-être utilisées (bien-être mental, satisfaction liée à la santé, santé perçue comparée à celle de personnes de son âge, satisfaction de vie). Si la variable de revenu est généralement retenue sous forme logarithmique dans les équations de bien-être afin de tenir compte de l'utilité marginale décroissante du revenu (Diener, 1984 ; Groot et Maassen van den Brink, 2000), ce choix conduit à des VCR estimées plus élevées (Anand *et al.*, 2020). Ensuite, certains auteurs soulignent la possible endogénéité du revenu qui peut conduire à une sur-estimation des VCR (Powdthavee, 2010 ; Ambrey et Fleming, 2014)³. Enfin, certains travaux ont suggéré que le revenu absolu ne serait pas corrélé avec la satisfaction de vie (Boyce *et al.*, 2010). Cependant, la plupart des études observent une association positive entre le revenu et la satisfaction de vie (Kahneman & Deaton, 2010 ; Killingsworth, 2021 ; Killingsworth *et al.*, 2023).

4. L'enquête SRCV

Les données mobilisées sont issues de l'enquête SRCV réalisée par l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE). Il s'agit de la composante française de l'enquête European Union – Statistics on Income and Living Conditions (EU-SILC) pilotée par Eurostat, qui permet des comparaisons entre les États membres de l'Union européenne sur la situation financière, les revenus et les conditions de vie des ménages. L'enquête SRCV est une enquête annuelle en panel conduite sur la base d'entretiens en face-à-face, représentative de la population française. Elle comprend principalement deux questionnaires. Le premier est

³ Les VCR sont alors obtenues à partir d'estimations à variables instrumentales. Suivant les auteurs, les instruments retenus sont la proportion de membres de ménages disposant d'une fiche de paye et acceptant de la montrer à l'enquêteur, des revenus exceptionnels tels que des gains de loterie ou bien des événements de détérioration financière.

adressé aux ménages avec des informations sur leur composition, les caractéristiques du logement occupé, leurs conditions de vie et leurs ressources. Le second est à destination des individus qui composent ce ménage, âgés d'au moins 16 ans au 1^{er} janvier de l'année de l'enquête. Il inclut des éléments relatifs à la formation, à l'activité professionnelle, aux ressources individuelles, à la santé ou encore au bien-être de l'individu.

L'enquête SRCV comprend des informations détaillées sur le bien-être, la situation de handicap et les revenus des enquêtés. Le bien-être subjectif est évalué par une question portant sur la satisfaction relative à la vie : « Sur une échelle allant de 0 (pas du tout satisfait) à 10 (entièrement satisfait), indiquez votre satisfaction concernant la vie que vous menez actuellement ». Cette question permet une évaluation globale de la situation de la personne. La variable de revenu utilisée correspond au revenu annuel disponible du ménage, divisé par le nombre d'unités de consommation⁴. Le revenu est donc identique pour l'ensemble des individus qui composent un même ménage. Le revenu disponible est ici obtenu à partir des déclarations fiscales et de sources administratives. C'est un avantage notoire de l'enquête car cela exclut les erreurs de mesure associées aux déclarations directes des répondants. Les (vraisemblables) sous-estimations par les ménages de leurs ressources sont généralement invoquées pour justifier l'endogénéité du revenu.

En vertu de la loi du 11 février 2005, le handicap est défini comme « toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant »⁵. Chaque année, l'enquête SRCV recueille des données qui permettent d'approcher la population en situation de handicap de façon générale. D'un côté, les enquêtés indiquent s'ils souffrent d'une maladie chronique et précisent s'ils font face à une limitation depuis au moins 6 mois dans les activités que font habituellement les individus. De l'autre, des questions portent sur les aides financières que peuvent recevoir spécifiquement les personnes en situation de handicap⁶. Ces deux types d'informations posent toutefois des difficultés car elles ne permettent d'identifier ni le type de handicap des enquêtés, ni sa sévérité. Les informations de nature financière sont également problématiques car elles supposent que toutes les personnes concernées reçoivent les prestations pour lesquelles elles sont éligibles, sans compter les possibles non déclarations des aides reçues lors des enquêtes.

Les vagues 2017 et 2022 de l'enquête SRCV permettent une évaluation plus précise de l'effet du handicap sur le bien-être subjectif. Pour ces deux années, le questionnaire inclut un module secondaire original relatif à l'état de santé qui permet de repérer différents types de limitations et leur sévérité à partir des questions suivantes⁷ : « Habituellement, avez-vous des

⁴ Les unités de consommation (UC) sont calculées à partir de l'échelle d'équivalence de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE). Le premier adulte du ménage compte pour une unité de consommation, ceux d'au moins 14 ans pour 0,5 unité de consommation et les enfants de moins de 14 ans pour 0,3 unité de consommation.

⁵ Se reporter à <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000809647> (Titre Ier, article 2).

⁶ Il peut s'agir par exemple de l'allocation aux adultes handicapés, de la pension d'invalidité, ou de la prestation de compensation du handicap.

⁷ Seules les questions communes aux deux enquêtes sont ici retenues pour définir les situations de handicap.

difficultés pour voir, même avec vos lunettes ou vos lentilles de contact si vous en portez ? » ; « Habituellement, avez-vous des difficultés pour entendre, même avec votre appareil auditif si vous en portez un ? » ; « Habituellement, avez-vous des difficultés pour marcher ou pour monter un escalier sans l'aide de quelqu'un, d'une canne ou de tout autre appareillage ? » ; « Habituellement, avez-vous des difficultés pour vous souvenir de choses importantes ou pour vous concentrer ? ». Pour chacune de ces questions, quatre réponses sont possibles : « Non, aucune » ; « Oui, un peu » ; « Oui, beaucoup » ; « Je ne vois pas du tout » ou « Je n'entends pas du tout » ou « Je ne peux pas du tout (marcher/monter les escaliers sans aide ou me souvenir de choses importantes / me concentrer) ».

Quatre types de limitations fonctionnelles auxquelles la notion de handicap est associée sont ainsi communes aux deux enquêtes SRCV 2017 et 2022 : le handicap visuel, le handicap auditif, le handicap moteur et le handicap cognitif. Cette étude considère comme handicapé tout individu concerné par au moins l'un de ces quatre types de handicap. Ce handicap est considéré comme sévère s'il correspond à l'une des deux modalités les plus fortes (« beaucoup » ou « totalement »). Même si elles sont soumises aux biais propres aux mesures déclaratives, l'intérêt des mesures de l'enquête SRCV est qu'elles permettent de saisir à la fois des types de handicap bien identifiés et leur sévérité. Dans un objectif de comparaison, la question GALI (Global Activity Limitation Indicator) est également retenue (Dauphin et Eidelman, 2021). Le handicap est alors mesuré à partir de la question « Êtes-vous limité(e), depuis au moins 6 mois, à cause d'un problème de santé, dans les activités que les gens font habituellement ? », les réponses possibles étant « Oui, fortement limité(e) », « Oui, limité(e), mais pas fortement », « Non, pas limité(e) du tout ».

Seuls les enquêtés pour lesquels l'information est complète sur le bien-être subjectif, l'état de santé, les différents types de handicap (détaillés et GALI), le revenu et des caractéristiques individuelles (genre, situation matrimoniale, niveau de diplôme, nationalité, activité) sont pris en compte dans l'analyse⁸. L'échantillon est par ailleurs restreint aux enquêtés âgés de 20 ans à 89 ans, les effectifs étant trop réduits au-delà de cet âge, et vivant en France métropolitaine. Au total, l'analyse porte sur la situation de 29989 enquêtés (14453 en 2017, 15536 en 2022), répartis entre 12878 hommes (42,9 %) et 17111 femmes (57,1 %), pour un âge moyen de 51,2 ans (51,4 ans pour les hommes, 51,0 ans pour les femmes).

5. Quelle prévalence des handicaps ?

D'après les enquêtes SRCV 2017 et 2022, plus du tiers des enquêtés (36,6 %) âgés de 20 ans à 89 ans ont déclaré avoir au moins un handicap visuel, auditif, moteur et/ou cognitif (panel A, Tableau 2). Ce handicap est perçu comme sévère par 10,5 % des enquêtés, soit près de trois personnes sur dix parmi celles qui mentionnent un handicap ($10,5 / (10,5 + 26,1) = 28,7 \%$). A titre de comparaison et tout en gardant à l'esprit la difficulté de l'exercice (du fait de différences dans la période, la définition retenue du handicap ou encore l'âge de la population cible), ce résultat converge avec celui obtenu à partir des données de l'enquête Vie Quotidienne et Santé (VQS) selon lequel 14 % des français âgés de 15 ans ou plus et vivant en logement ordinaire étaient en situation de handicap en 2021 (DREES, 2023). Le périmètre retenu pour

⁸ Les revenus de l'enquête 2017 sont ajustés de l'inflation sur la période allant de 2016 à 2021 puisqu'il s'agit des revenus fiscaux de l'année N-1 (<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4268033>).

le handicap est ici très similaire puisque les faibles limitations fonctionnelles n'ont pas été prises en compte dans l'analyse menée par la DREES⁹.

Lorsque les enquêtés déclarent avoir au moins l'un des quatre types de handicap considérés, il s'agit le plus souvent d'un handicap visuel, léger ou sévère, pour 17,1 % des enquêtés, puis moteur, pour 14,6 % d'entre eux, cognitif et enfin auditif pour respectivement 13,8 % et 12,8 % des personnes interrogées (panel B, Tableau 2). Ces handicaps sont le plus souvent légers : seulement 3,2 % des personnes âgées de 20 à 89 ans ont au moins un handicap sévère de type visuel, 2,4 % auditif, 5,5 % moteur et 2,1 % cognitif. Excepté pour le handicap sensoriel, ces résultats apparaissent un peu plus faibles que ceux obtenus par la DREES. Pour cette dernière, en 2021, 8,0 % des individus âgés de 15 ans ou plus avaient au moins une limitation physique sévère, 5,1 % une limitation sensorielle sévère et 3,6 % une limitation cognitive sévère (DREES, 2023)¹⁰. D'après l'indicateur GALI, un peu plus d'un enquêté sur 5 (21,2 %) se déclare limité dans ses activités habituelles depuis au moins 6 mois, dont plus du tiers fortement ($7,3/(7,3+13,9)=34,4$ %). La comparaison entre les hommes et les femmes révèle que ces dernières se caractérisent par une occurrence un peu plus forte des handicaps sévères (11,4 % contre 9,4 %).

Tableau 2. Prévalence des situations de handicap (en pourcentage)

Handicap		Ensemble	Hommes	Femmes
A. Situation de handicap				
Aucune		63,4	64,3	62,7
Faible		26,1	26,3	25,9
Sévère		10,5	9,4	11,4
B. Type et degré de handicap				
Visuel	Aucun	82,9	84,8	81,4
	Faible	13,8	12,6	14,8
	Sévère	3,2	2,7	3,7
Auditif	Aucun	87,2	84,8	89,2
	Faible	10,3	12,4	8,7
	Sévère	2,4	2,8	2,1
Moteur	Aucun	85,4	87,2	84,0
	Faible	9,1	8,3	9,6
	Sévère	5,5	4,5	6,3
Cognitif	Aucun	86,2	87,2	85,4
	Faible	11,7	10,9	12,3
	Sévère	2,1	1,9	2,3
C. Limitation d'activité (GALI)				
Pas de limitation		78,8	80,4	77,6
Faible limitation		13,9	12,9	14,8
Forte limitation		7,3	6,7	7,7

Source : enquêtes SRCV 2017 et 2022, calcul des auteurs (données pondérées).

C'est surtout l'âge qui joue un rôle central dans la déclaration d'un handicap. En effet, la proportion d'individus en situation de handicap, quel qu'en soit le type, augmente fortement avec l'âge : pour les handicaps sévères, elle est inférieure à 4,2 % jusqu'à l'âge de 40 ans, elle

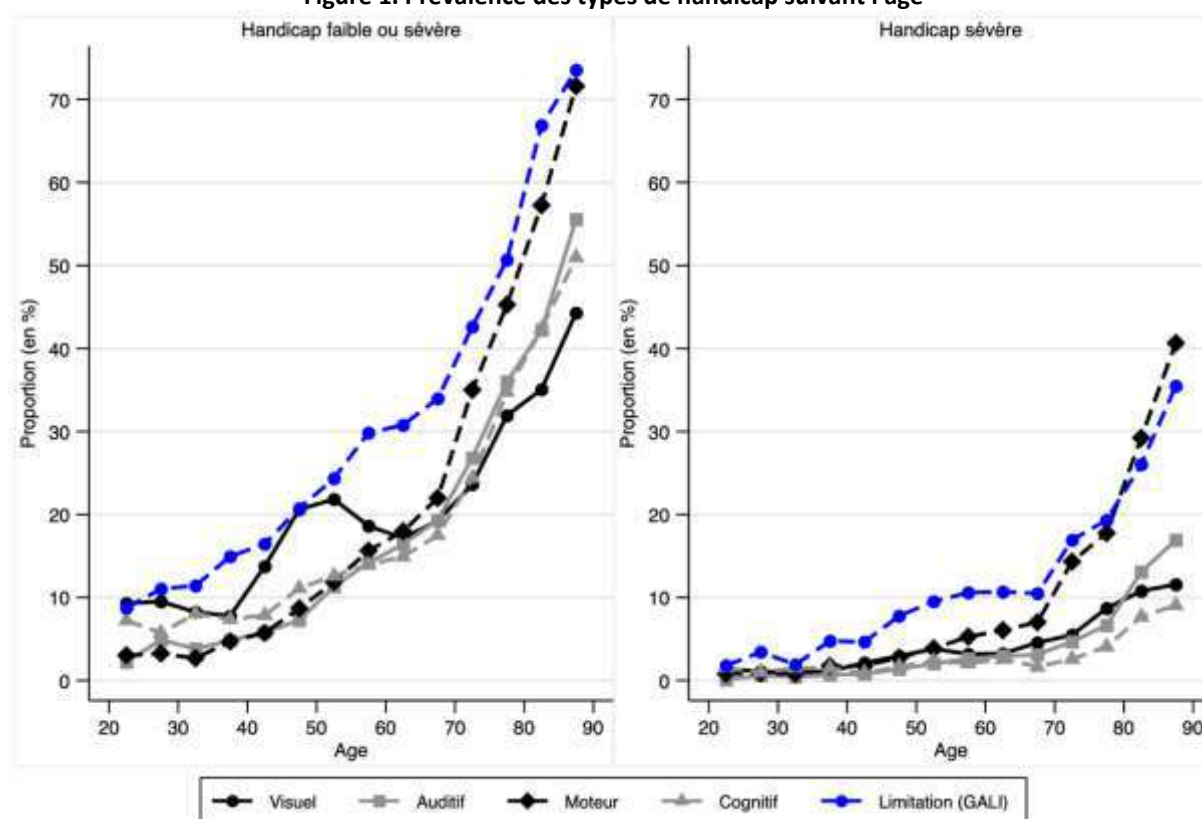
⁹ Pour définir la population en situation de handicap, la DREES ne prend en compte que les limitations fonctionnelles (sensorielles, motrices ou cognitives) sévères ainsi que les fortes restrictions d'activités depuis au moins six mois dans les activités quotidiennes.

¹⁰ Les questions posées dans l'enquête VQS diffèrent toutefois quelque peu.

est de 10,2 % en moyenne pour les 50-59 ans, 12,5 % pour les 60-69 ans, 25,3 % pour les 70-79 ans et atteint 49,7 % pour les 80-89 ans. Ce constat rejoint les résultats de l'enquête VQS selon lesquels, parmi la population en âge de travailler, la proportion de personnes en situation de handicap était près de trois fois plus importante pour les 60 ans et plus (25,3 %) que pour les 15-19 ans (8,7 %) (DREES, 2023). La Figure 1 précise le rôle de l'âge pour chaque type de handicap considéré isolément, mais également pour toute limitation déclarée au sens large (GALI).

Quelle que soit la nature et l'intensité du handicap, les profils déclarés sont tous fortement croissants avec l'âge. Lorsque les formes faible et sévère sont regroupées, il existe des différences assez fortes dans la façon dont les handicaps tendent à se diffuser avec l'âge. Par exemple, la proportion de personnes en situation de handicap visuel faible ou sévère est multipliée par 4,5 entre les 20-24 ans et les 85-89 ans et ce ratio est environ de 20 pour les handicaps auditifs et moteur. La proportion d'enquêtés en situation de handicap sévère apparaît globalement faible et stable de 20 ans jusqu'à 45 ans, avant d'augmenter ensuite de façon très forte surtout à partir de 65 ans. La Figure 1 montre aussi les écarts qui peuvent exister suivant les mesures du handicap : sans considération de la sévérité des handicaps, les personnes déclarant des limitations d'activités sont plus nombreuses à tout âge que celles déclarant un handicap particulier, mais lorsque ces limitations sont sévères, elles sont toutefois moins nombreuses dès 80 ans que celles qui déclarent un handicap moteur sévère.

Figure 1. Prévalence des types de handicap suivant l'âge



Source : enquêtes SRCV 2017 et 2022, calcul des auteurs (données pondérées).

Le Tableau 3 précise les caractéristiques socio-économiques des personnes en situation de handicap (moteur, sensoriel et/ou cognitif). Celles-ci sont beaucoup plus âgées (57,6 ans

contre 45,8 ans), moins souvent en couple, peu diplômées, davantage en inactivité et leurs revenus sont en moyenne sensiblement plus faibles (37353 euros contre 47876 euros par ménage). Ces résultats vont dans le sens des travaux existants, la DARES ayant par exemple mis en évidence un taux d'activité presque deux fois plus faible (44 % contre 74 %) pour les personnes ayant une reconnaissance administrative d'un handicap en âge de travailler que pour l'ensemble de la population de cette même tranche d'âge en 2022 (Collet, 2023). Le fait que les personnes en situation de handicap soient largement surexposées au risque de vulnérabilité économique est également bien documenté (United Nations, 2019).

A un niveau plus fin, les caractéristiques socio-démographiques apparaissent assez similaires pour chaque type de handicap étudié distinctement, avec toutefois quelques spécificités. La population en situation de handicap auditif par exemple est davantage en couple que les autres, les personnes ayant un handicap sensoriel sont moins diplômées et le taux d'inactivité est plus faible pour les personnes ayant une déficience visuelle. Les revenus moyens au niveau du ménage sont moins importants pour la population en situation de handicap moteur, tandis qu'ils sont à l'inverse plus élevés pour les personnes ayant un handicap auditif. Cela rejoint les travaux de Levieil (2017) montrant que les limitations auditives sont celles qui impactent le moins le niveau de vie.

Tableau 3. Caractéristiques des enquêtés en fonction du handicap

Variables		Ensemble	Handicap		Type de handicap			
			Non	Oui	Visuel	Auditif	Moteur	Cognitif
Sexe	Masculin	43,8	44,5	42,7	39,1	52,3	38,5	40,5
	Féminin	56,2	55,5	57,3	60,9	47,7	61,5	59,5
Age moyen		50,1	45,8	57,6	56,3	62,3	64,1	59,2
En couple	Oui	65,6	68,5	60,6	58,6	64,5	56,5	56,8
	Non	34,4	31,5	39,4	41,4	35,5	43,5	43,2
Enfants	Oui	43,2	49,3	32,7	36,4	26,9	23,6	29,9
	Non	56,8	50,7	67,3	63,6	73,1	76,4	70,1
Nationalité	Française	89,4	89,1	89,8	88,9	91,8	88,6	88,8
	Autre	10,6	10,9	10,2	11,1	8,2	11,4	11,2
Diplôme	Aucun – BEPC	23,9	16,6	36,6	34,2	38,3	49,9	41,3
	CAP – BEP	22,9	20,8	26,6	26,8	27,0	25,7	26,1
	Bac	17,6	19,6	14,2	13,7	13,6	11,0	13,4
	Bac +2	13,5	15,7	9,6	10,8	9,0	6,7	9,3
	> Bac +2	22,0	27,2	13,0	14,5	12,2	6,7	9,8
Revenu/an ménage (en euros)		45613,4	49450,9	38966,6	38092,0	39982,7	35079,4	36586,8
Revenu/an/ tête (en euros)		27937,3	29369,0	25457,6	24595,5	26676,2	24141,3	24363,6
Actif	Oui	51,5	61,4	34,4	38,4	28,8	18,1	29,5
	Non	48,5	38,6	65,6	61,6	71,2	81,9	70,5
Propriétaire	Oui	61,7	62,4	60,5	57,6	68,4	59,0	60,4
	Non	38,3	37,6	39,5	42,4	31,6	41,0	39,6

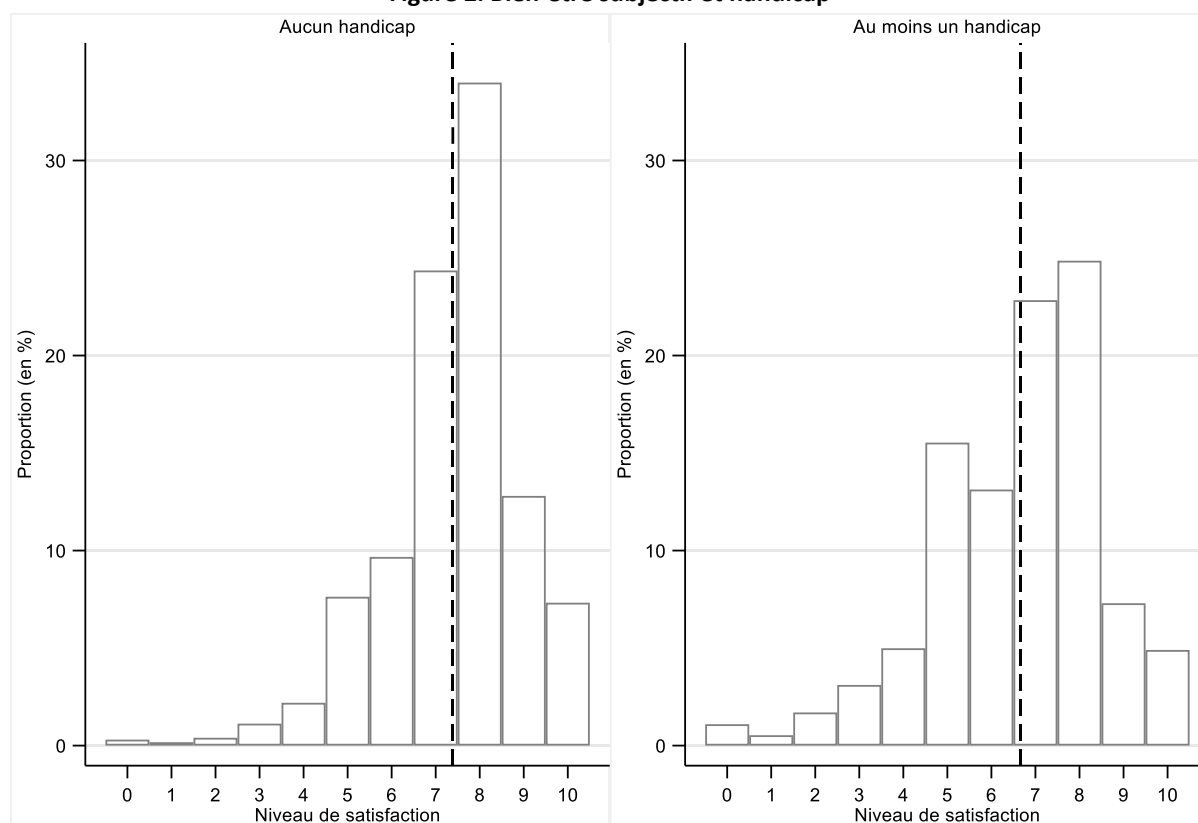
Source : enquêtes SRCV 2017 et 2022, calcul des auteurs (données pondérées).

6. L'effet des handicaps sur le bien-être subjectif

D'après l'enquête SRCV, le niveau moyen de satisfaction de vie (mesurée sur une échelle de 0 à 10) s'élève à 7,1 pour l'ensemble des enquêtés, avec un écart-type égal à 1,7. Le niveau de satisfaction modal est de 8, valeur choisie par 30,6 % des répondants. La Figure 2 compare les distributions des niveaux de bien-être subjectif selon que les enquêtés sont ou non en

situation de handicap. Celles-ci sont assez différentes, avec une dispersion sensiblement plus élevée pour les personnes faisant état d'un handicap. Le niveau de bien-être moyen est égal à 7,4 pour les personnes sans handicap avec un écart-type de 1,6, contre 6,6 pour les personnes en situation de handicap avec un écart-type de 1,9. Ces écarts peuvent être liés à des différences dans les caractéristiques de ces deux groupes. La moins bonne situation économique des personnes en situation de handicap observée dans le Tableau 3, par exemple en termes de diplôme et de revenu, peut être un facteur explicatif de leur moindre satisfaction de vie. Le recours à l'indicateur GALI donne des résultats similaires, avec une satisfaction moyenne de 7,4 pour les enquêtés qui n'ont aucune limitation et de 6,4 pour ceux qui se déclarent limités (5,8 si fortement limités, 6,7 si non fortement limités).

Figure 2. Bien-être subjectif et handicap



Source : enquêtes SRCV 2017 et 2022, calcul des auteurs (données pondérées).

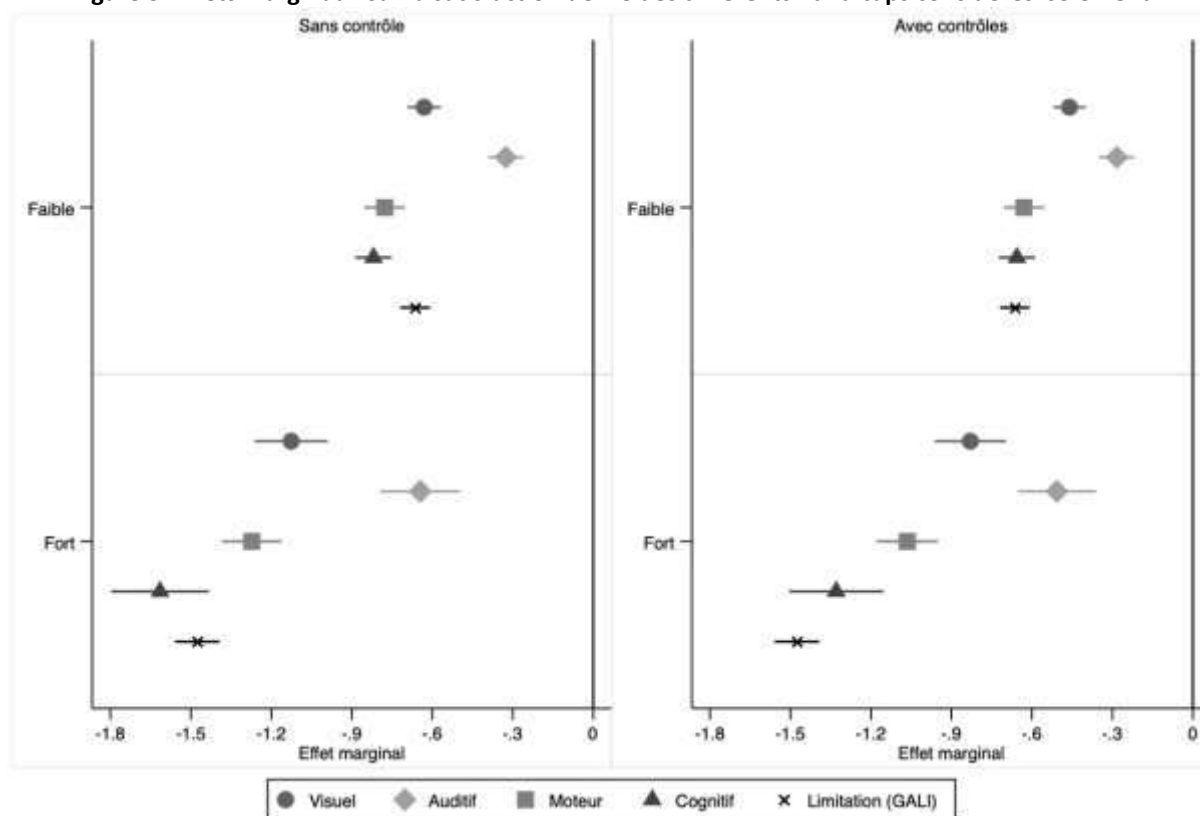
Note : le niveau moyen de bien-être est reporté en ligne verticale pointillée.

L'analyse économétrique permet d'évaluer l'effet d'éventuels handicaps sur le bien-être subjectif. Si cette variable dépendante est par nature ordonnée (avec 11 valeurs possibles, de 0 à 10), Ferrer-i-Carbonnell et Frijters (2004) ont montré que traiter les variables de satisfaction de manière ordinale ou cardinale ne change pas qualitativement les résultats des régressions. Le choix est donc fait d'estimer des modèles linéaires en probabilité pour expliquer la satisfaction globale. Les coefficients obtenus pour les différentes régressions s'interprètent alors comme des effets marginaux. Dans un premier temps, le bien-être W_i de l'individu i est exprimé en fonction de chaque type de handicap $H_{k,i}$ considéré isolément dans la régression, avec $H_{k,i} = 1$ lorsque l'individu déclare avoir le handicap k (auditif, visuel, moteur ou cognitif) et $H_{k,i} = 0$ dans le cas contraire. Afin de tenir compte de l'importance de

chaque handicap, deux modalités sont introduites dans chaque régression : un handicap faible et un handicap sévère. Les effets marginaux associés à chaque variable de handicap sont présentés dans la Figure 3, avec des intervalles de confiance au seuil de 95 %. Une régression spécifique est également estimée pour les deux niveaux de limitation à partir de l'indicateur GALI.

Une première série de régressions ne comprend aucune variable de contrôle. Le signalement d'un handicap par les enquêtés, quelle qu'en soit la forme, apparaît toujours associé à une valeur plus faible du niveau de satisfaction moyen qu'en l'absence de handicap (au seuil de 5 %). Les effets dépendent de la sévérité du handicap : sans surprise, pour un type donné de handicap, son effet sur le bien-être est d'autant plus négatif qu'il est sévère. Par exemple, pour un handicap moteur, le niveau de satisfaction moyen diminue presque deux fois plus lorsque le handicap est sévère que lorsqu'il est faible (-1,27 points au lieu de -0,78 point). Il existe toutefois une hétérogénéité suivant les types de handicap, avec une moindre influence du handicap auditif sur le bien-être subjectif. Le score moyen de satisfaction diminue de -0,33 lorsque ce handicap est faible et de -0,64 lorsqu'il est sévère. En ce qui concerne l'indicateur GALI, l'effet des limitations dans la vie quotidienne apparaît d'une intensité un peu inférieure à la forme la plus impactante de handicap, à savoir le handicap cognitif (-0,66 pour les limitations faibles, -1,48 pour les limitations fortes).

Figure 3. Effets marginaux sur la satisfaction de vie des différents handicaps considérés isolément



Source : enquêtes SRCV 2017 et 2022, calcul des auteurs.

Note : les effets marginaux reportés correspondent aux coefficients estimés de modèles linéaires en probabilité venant expliquer le bien-être subjectif. Pour chaque graphique, sans ou avec contrôles, cinq régressions distinctes sont estimées, une pour chaque forme de handicap ou limitation (GALI).

Une seconde série de régressions comprend les variables de contrôle suivantes : sexe, âge, être en couple, nombre d'enfants (de moins de 3 ans, de 4 à 6 ans, de 7 à 14 ans, de 15 ans et plus), nationalité, niveau de diplôme, situation professionnelle, logarithme du revenu disponible par tête, statut de propriétaire, région et taille de l'unité urbaine du lieu de résidence, et une indicatrice pour l'année d'enquête. Les résultats obtenus (Figure 3) sont peu différents, même si deux nuances transparaissent. D'un côté, une certaine hiérarchie des handicaps en termes d'effets sur le bien-être subjectif reste visible : les handicaps cognitif et moteur pénalisent davantage le bien-être, suivi du handicap visuel et avec une moindre intensité du handicap auditif. De l'autre, si la prise en compte des caractéristiques socio-économiques des enquêtés a assez peu d'effet sur l'impact des handicaps faibles, les effets marginaux sont réduits (en valeur absolue) pour les formes sévères. Les personnes concernées par des handicaps sévères ont des caractéristiques socio-démographiques qui, en moyenne, sont associées à des niveaux moins importants de bien-être subjectif. Enfin, l'effet marginal le plus important est désormais observé pour les limitations fortes dans la vie quotidienne (indicateur GALI).

Certains enquêtés peuvent cumuler plusieurs types de handicap. D'après l'enquête SRCV 2017, parmi les 10901 personnes en situation de handicap, 4395 (40,3 %) reportent au moins deux handicaps : deux dans 26,2 % des cas, trois dans 10,8 % des cas et quatre dans 3,4 % des cas. Pour les formes sévères, le cumul est sensiblement moins fréquent puisque 79,4 % des enquêtés concernés par au moins un handicap sévère n'en reportent qu'un (15,9 % en ont deux, 3,9 % en ont trois et 0,8 % en ont quatre). Afin d'obtenir l'effet de chaque handicap net des autres types de handicap, une régression prenant en compte simultanément l'influence des différents types de handicap, sous leurs formes faible et sévère, est estimée. Une seconde régression précise l'effet de l'indicateur GALI sur le bien-être subjectif. Les coefficients obtenus sont présentés dans le Tableau 4.

Les résultats précédents sont confirmés, avec des corrélations négatives entre les différents types de handicap et la satisfaction de vie des enquêtés. L'effet du handicap auditif apparaît sensiblement plus faible par rapport aux autres formes de handicap. Qu'il soit visuel, moteur ou cognitif, l'effet négatif sur le bien-être subjectif est quasiment deux fois plus élevé pour un niveau sévère de handicap par rapport à un niveau faible. Les handicaps cognitif et moteur sévères sont les formes qui réduisent le plus le niveau de bien-être en moyenne. La comparaison entre l'indicateur GALI et les handicaps détaillés révèle que les effets marginaux les plus élevés (en valeur absolue) sont observés pour les limitations dans les activités habituelles. Le niveau moyen de satisfaction de vie diminue de 0,54 point en cas de faible limitation et de 1,26 points en cas de limitation forte.

Outre le handicap, d'autres facteurs viennent influencer, positivement ou négativement, le bien-être subjectif. Les enquêtes SRCV 2017 et 2022 montrent que l'effet de l'âge est non linéaire. Par rapport aux personnes âgées de 20 à 29 ans, le niveau de bien-être subjectif est en moyenne plus faible jusqu'à 70 ans. Le niveau de satisfaction moyen n'est pas différent de celui des plus jeunes pour les 80-89 ans. Ce profil est globalement cohérent avec la relation en U généralement mise en évidence entre l'âge et le niveau de satisfaction de vie (Blanchflower, 2021). Être en couple, être propriétaire, avoir des enfants de moins quatorze ans, être diplômé (niveau supérieur à bac +2), être en emploi ou étudiant ainsi que le niveau de revenu par unité de consommation sont des facteurs qui sont positivement associés au

bien-être subjectif¹¹. A l'inverse, être de nationalité étrangère et être peu qualifié est corrélé négativement avec la satisfaction de vie. Les résultats des régressions estimées rejoignent les conclusions d'études antérieures sur les déterminants de la satisfaction (Dolan *et al.*, 2008 ; Godefroy, 2011).

¹¹ Le statut d'activité est une variable potentiellement endogène, dans la mesure où les personnes en situation de handicap ont davantage de difficultés à s'insérer sur le marché du travail.

Tableau 4. Déterminants du bien-être subjectif et handicaps

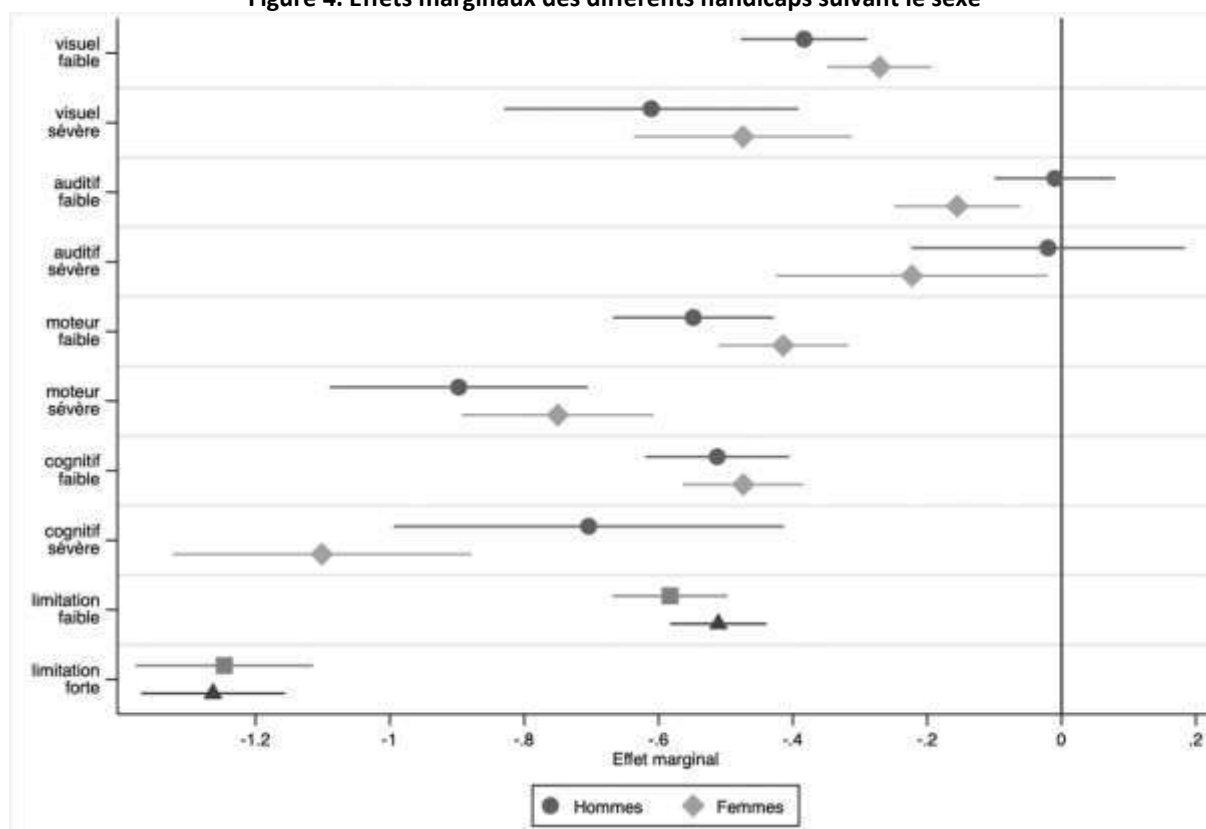
Variables		(1)		(2)	
		coefficient	écart-type	coefficient	écart-type
Handicap visuel	Aucun	Ref			
	Faible	-0.315***	(0.031)		
	Sévère	-0.528***	(0.067)		
Handicap auditif	Aucun	Ref			
	Faible	-0.084**	(0.033)		
	Sévère	-0.127*	(0.073)		
Handicap moteur	Aucun	Ref			
	Faible	-0.469***	(0.038)		
	Sévère	-0.806***	(0.058)		
Handicap cognitif	Aucun	Ref			
	Faible	-0.491***	(0.035)		
	Sévère	-0.947***	(0.090)		
Limitation (GALI)	Non			Ref	
	Faible			-0.542***	(0.028)
	Forte			-1.263***	(0.042)
Sexe	Féminin	-0.009	(0.020)	-0.025	(0.020)
Âge	20-29	Ref		Ref	
	30-39	-0.286***	(0.040)	-0.269***	(0.040)
	40-49	-0.448***	(0.041)	-0.452***	(0.041)
	50-59	-0.460***	(0.040)	-0.465***	(0.040)
	60-69	-0.102**	(0.048)	-0.143***	(0.048)
	70-79	0.024	(0.063)	-0.106*	(0.063)
	80-89	0.172**	(0.082)	-0.083	(0.080)
	En couple	0.523***	(0.023)	0.539***	(0.023)
Nb d'enfants au domicile	0-3 ans	0.122***	(0.030)	0.095***	(0.030)
	4-6 ans	0.057*	(0.033)	0.058*	(0.033)
	7-14 ans	0.053***	(0.017)	0.051***	(0.017)
	15 ans et plus	0.017	(0.015)	0.014	(0.015)
Origine	Étrangère	-0.170***	(0.038)	-0.179***	(0.038)
Diplôme	Aucun – BEPC	Ref		Ref	
	CAP – BEP	-0.062**	(0.030)	-0.038	(0.030)
	Bac	-0.024	(0.033)	0.014	(0.033)
	Bac +2	0.012	(0.036)	0.044	(0.035)
	> Bac+2	0.117***	(0.034)	0.146***	(0.034)
Activité	Emploi à temps complet	0.221***	(0.059)	0.172***	(0.059)
	Emploi à temps partiel	0.247***	(0.063)	0.220***	(0.062)
	Chômage	-0.032	(0.067)	-0.057	(0.067)
	Retraité	0.012	(0.066)	-0.002	(0.065)
	Étudiant	0.373***	(0.088)	0.355***	(0.088)
	Autre inactif	Ref		Ref	
Revenu par UC (log)		0.400***	(0.024)	0.418***	(0.024)
Propriétaire		0.288***	(0.024)	0.295***	(0.025)
Nombre d'observations		29,989		29,989	
R²		0.147		0.147	

Source : enquêtes SRCV 2017 et 2022, calcul des auteurs.

Note : les coefficients sont obtenus à partir de modèles linéaires en probabilité, avec des écarts-types robustes. Les seuils de significativité sont 1 % (***), 5 % (**) et 10 % (*). Les facteurs explicatifs comprennent également la région de résidence, la tranche d'unité urbaine et une indicatrice pour l'année d'enquête 2022.

Bien que les résultats du Tableau 4 ne fassent pas ressortir d'écarts dans le niveau de bien-être subjectif moyen entre les hommes et les femmes, il est néanmoins intéressant de savoir si les effets des différents handicaps diffèrent selon le genre. La Figure 4 suggère que les handicap visuel et moteur affectent davantage les hommes que les femmes, alors que pour le handicap cognitif, cela dépend de sa sévérité : il impacte davantage le bien-être des femmes lorsqu'il est sévère et davantage celui des hommes lorsqu'il est léger. Néanmoins, les écarts observés suivant le sexe des enquêtés ne sont jamais significatifs. Un autre résultat est que l'effet du handicap auditif est statistiquement significatif seulement pour les femmes.

Figure 4. Effets marginaux des différents handicaps suivant le sexe



Source : enquêtes SRCV 2017 et 2022, calcul des auteurs.

Note : les effets marginaux reportés correspondent aux coefficients estimés de modèles linéaires en probabilité avec contrôles venant expliquer le bien-être subjectif respectivement pour les hommes et pour les femmes.

7. Calcul des variations compensatrices des handicaps

Les résultats du Tableau 4 mettent en évidence un effet négatif des handicaps sur la satisfaction de vie, qui est à l'inverse corrélée positivement avec le revenu par UC. Des variations compensatrices de revenu peuvent donc être estimées à partir de l'équation (6). Comme la VCR dépend du niveau de revenu R , le revenu moyen du ménage utilisé, rapporté au nombre d'unités de consommation, est calculé à partir du sous-échantillon des personnes qui sont concernées par le handicap retenu. Les contreparties monétaires des pertes de satisfaction de vie liées aux handicaps en fonction de leur type et de leur sévérité sont présentées dans le Tableau 5. Ces estimations concernent l'impact du handicap, puisque seule la satisfaction des personnes en situation de handicap est retenue dans les régressions.

Tableau 5. Variations compensatrices de revenu des handicaps

Variables	Handicap visuel		Handicap auditif		Handicap moteur		Handicap cognitif		Limitation (GALI)	
	Faible	Sévère	Faible	Sévère	Faible	Sévère	Faible	Sévère	Faible	Forte
<i>Panel A. Ensemble</i>										
VCR en proportion de R	1,2	2,7	0,2	0,4	2,2	6,5	2,4	9,7	2,7	19,4
VCR en euros	28875	61794	6082	9166	55261	143418	58999	205422	65645	448889
Revenu moyen par tête	24168	22502	26080	24579	24821	22069	24483	21279	24740	23080
Effectif concerné	4155	979	3134	721	2659	1500	3439	618	4854	2632
<i>Panel B. Hommes</i>										
VCR en proportion de R	1,3	2,9	0,0	0,0	2,4	6,3	2,1	3,7	2,4	12,8
VCR en euros	33500	68243	597	1165	61282	143629	53856	80688	62617	307392
Revenu moyen par tête	25157	23909	27061	25621	26003	22954	25620	21611	25943	24000
Effectif concerné	1613	339	1637	368	1040	528	1379	241	1969	1052
<i>Panel C. Femmes</i>										
VCR en proportion de R	1,1	2,8	0,5	0,9	2,2	7,2	2,8	20,9	2,9	28,9
VCR en euros	26740	60406	13617	20313	52692	155033	65649	440153	70517	648300
Revenu moyen par tête	23518	21738	24961	23434	24004	21573	23662	21047	23912	22463
Effectif concerné	2542	640	1497	353	1619	972	2060	377	2885	1580

Source : enquêtes SRCV 2017 et 2022, calcul des auteurs.

Note : les VCR sont calculées à partir des estimations reportées dans le tableau 4. Les VCR et revenus moyens sont annuels.

A la fois les hommes et les femmes sont pris en compte dans le panel A. Il existe de fortes différences dans le montant de l'indemnisation compensatrice annuelle nécessaire selon le handicap considéré pour qu'une personne en situation de handicap ait la même satisfaction de vie que si elle vivait sans handicap. Puisqu'elle est estimée à partir d'une mesure de satisfaction de vie, cette VCR estime un coût du handicap qui capture tous les aspects susceptibles de réduire le bien-être subjectif ce qui inclut des coûts directs, indirects et intangibles.

Les handicaps cognitif et moteur sévères sont les plus coûteux en termes de pertes de satisfaction de vie. Ils requièrent les compensations financières les plus conséquentes, respectivement de 205422 euros et 143418 euros annuels, soit 970 % et 650 % du revenu moyen annuel par tête. La VCR estimée est environ deux fois plus faible pour le handicap visuel sévère (61794 euros), tandis que le handicap auditif sévère donne lieu à la plus faible VCR (9166 euros). A l'exception du handicap auditif, le montant de la VCR requis est au moins deux fois plus important lorsque le handicap est sévère. Il est plus de trois fois supérieur dans le cas du handicap cognitif, en passant d'une VCR estimée de 58999 euros lorsqu'il est léger à 205422 euros lorsque sa forme est sévère. Les montants de VCR sont encore plus élevés pour l'indicateur GALI. En maintenant le bien-être inchangé, ils sont estimés à 65645 euros en cas de limitation faible et à 448889 euros en cas de limitation forte.

Bien que les VCR estimées sont très élevées, les résultats obtenus apparaissent très cohérents avec la littérature. Examinant les problèmes de santé et les maladies chroniques à partir des données d'un panel Suisse, Baldursdottir *et al.* (2023) constatent que les VCR peuvent tripler entre un problème sévère et un problème modéré. Des travaux confirment également l'hétérogénéité des VCR selon le type de handicap sensoriel considéré. Sur des données britanniques, Powdthavee et van den Berg (2011) obtiennent un montant annuel pour la VCR égal à 21000 livres en cas de difficultés pour voir et à 6000 livres en cas de difficultés pour entendre, pour avoir le même niveau de satisfaction de vie qu'une personne sans handicap.

Elle atteint jusqu'à 455 131 livres pour les problèmes d'anxiété ou de dépression, confirmant que la VCR peut être très élevée, notamment lorsqu'il est question de santé. Sans distinction de la sévérité du handicap, Anand *et al.* (2020) ont estimé à partir de données britanniques qu'un handicap moteur devait donner lieu à une compensation annuelle de 78877 livres (lorsque le revenu est en logarithme). A partir de données chiliennes, Sarrias (2018) estime qu'une situation de handicap requiert une augmentation de 95 % du revenu actuel pour être compensée en termes de satisfaction de vie. Oswald et Powdthavee (2005) obtiennent une variation compensatrice de 143000 livres pour un handicap sévère, sans distinction de sa nature. Si elles semblent cohérentes avec la littérature, les compensations obtenues ici sont bien plus importantes que les coûts du handicap estimés pour la France par Antón *et al.* (2016) et Blavet (2024) à l'aide de la méthode du niveau de vie. Là encore, cela peut s'expliquer par la prise en compte, dans la méthode du bien-être subjectif, d'un large éventail de coûts associés au handicap intégrant notamment les coûts intangibles en termes de santé, c'est-à-dire ceux en dehors des conséquences économiques du handicap (Tableau 1).

Lorsque les évaluations sont réalisées séparément pour les hommes (panel B) et pour les femmes (panel C), quelques différences apparaissent. Pour les hommes, le handicap moteur sévère nécessite la compensation la plus importante (143629 euros), alors qu'il s'agit du handicap cognitif sévère pour les femmes (440153 euros). Pour ce dernier type de handicap, la VCR est 6,7 plus élevée par rapport à sa forme légère pour les femmes, contre 1,5 fois pour les hommes. Les montants les plus élevés sont obtenus pour les limitations fortes dans la vie quotidienne, avec une compensation de 307392 euros pour les hommes et de 648300 euros pour les femmes. Globalement, les estimations du Tableau 5 suggèrent une forte hétérogénéité pour les VCR. Ceci peut potentiellement s'expliquer par des situations d'adaptation à certaines formes de handicap, certaines personnes pouvant connaître ces situations depuis des années. Néanmoins, bien que la possibilité d'adaptation soit parfois évoquée comme une raison pour rejeter l'usage des mesures du bien-être subjectif pour évaluer des besoins, les coûts moyens obtenus à partir d'une mesure de satisfaction de vie sont substantiels pour différents types et niveaux de sévérité de handicap.

8. Analyse d'hétérogénéité selon l'âge

Il est possible de prendre en compte le fait que la VCR puisse varier en fonction des caractéristiques individuelles. La modélisation habituellement retenue consiste à introduire dans la fonction de bien-être subjectif un terme d'interaction entre le handicap H et le facteur d'hétérogénéité retenu Z (exclu de X), encore appelé modérateur¹² :

$$W = \delta_H H + \delta_Z Z + \delta_{HZ}(H * Z) + \delta_R \ln R + X\beta \quad (7)$$

Avec cette spécification, la VCR dépend du niveau du modérateur Z :

$$VCR(Z) = R \left(\exp \left(-\frac{\delta_H}{\delta_R} - \frac{\delta_{HZ}}{\delta_R} * Z \right) - 1 \right) \quad (8)$$

¹² Groot et van den Brink (2006, p. 1145) introduisent par exemple un terme d'interaction entre l'état de santé et l'âge pour calculer des VCR variant selon l'âge.

Avec un terme d'interaction multiplicatif dans (7), l'effet marginal du handicap H sur la satisfaction de vie W devient une fonction linéaire de Z telle que $\frac{\partial W}{\partial H} = \delta_H + \delta_{HZ}Z$. La dérivée seconde $\frac{\partial^2 W}{\partial H \partial Z}$ est constante, égale à δ_{HZ} , et ne dépend donc pas de Z . Cette hypothèse d'effet d'interaction linéaire (LIE, *linear interaction effect*) apparaît néanmoins critiquable pour deux raisons principales (Hainmueller *et al.*, 2019). D'une part, l'exploitation secondaire menée par ces auteurs sur des travaux publiés en sciences politiques révèle que cette hypothèse est rarement vérifiée sur le plan empirique. D'autre part, pour chaque valeur z du modérateur Z , il faut au voisinage de z non seulement qu'il y ait suffisamment d'observations, mais aussi qu'il y ait de la variation dans les valeurs prises par la variable H . A défaut, les effets estimés peuvent être biaisés.

Pour relâcher l'hypothèse LIE, Hainmueller *et al.* (2019) proposent le recours à un estimateur par regroupement en classes (*binning estimator*), qui permet d'obtenir des effets marginaux de H sur W non linéaires suivant Z . L'idée est de séparer le modérateur Z en plusieurs classes de valeurs, qui sont ensuite croisées avec le handicap dans une régression linéaire. La stratégie empirique comprend trois étapes. Tout d'abord, le modérateur Z est discrétisé suivant un nombre prédéfini de catégories, qui peuvent correspondre par exemple aux terciles ou aux quartiles de Z . Soit g_k une indicatrice d'appartenance au groupe k avec $k = \{1, \dots, K\}$, telle que $g_k = 1$ pour le groupe k caractérisé par $Z \in [z_k^{inf}; z_k^{sup}]$. Ensuite, pour chaque groupe k , le point auquel va être évalué l'effet marginal de H sur W doit être choisi. Hainmueller *et al.* (2019) suggèrent de retenir la médiane de Z au sein de chaque groupe k . Celle-ci est notée z_k^{med} . Enfin, l'effet de H est obtenu à partir de la régression linéaire :

$$W = \sum_{k=1}^K \left\{ \left(\delta_k + \delta_{Hk}H + \delta_{Zk}(Z - z_k^{med}) + \delta_{HZk}H * (Z - z_k^{med}) \right) * g_k \right\} + \sum_{k=1}^K \delta_{Rk}(\ln R * g_k) + X\beta \quad (9)$$

Dans cette spécification où l'effet du revenu (mesuré par δ_{Rk}) est aussi autorisé à varier selon les groupes, l'effet marginal du handicap H n'est plus nécessairement linéaire : il peut varier selon les groupes k puisque $\frac{\partial W}{\partial H} = \sum_{k=1}^K \delta_{Hk}g_k$ ¹³. La spécification avec un terme d'interaction multiplicatif unique (7) n'est en fait qu'un cas particulier de la fonction de bien-être subjectif (9) pour laquelle les coefficients $\delta_{H1}, \delta_{H2}, \dots, \delta_{HK}$ sont alignés.

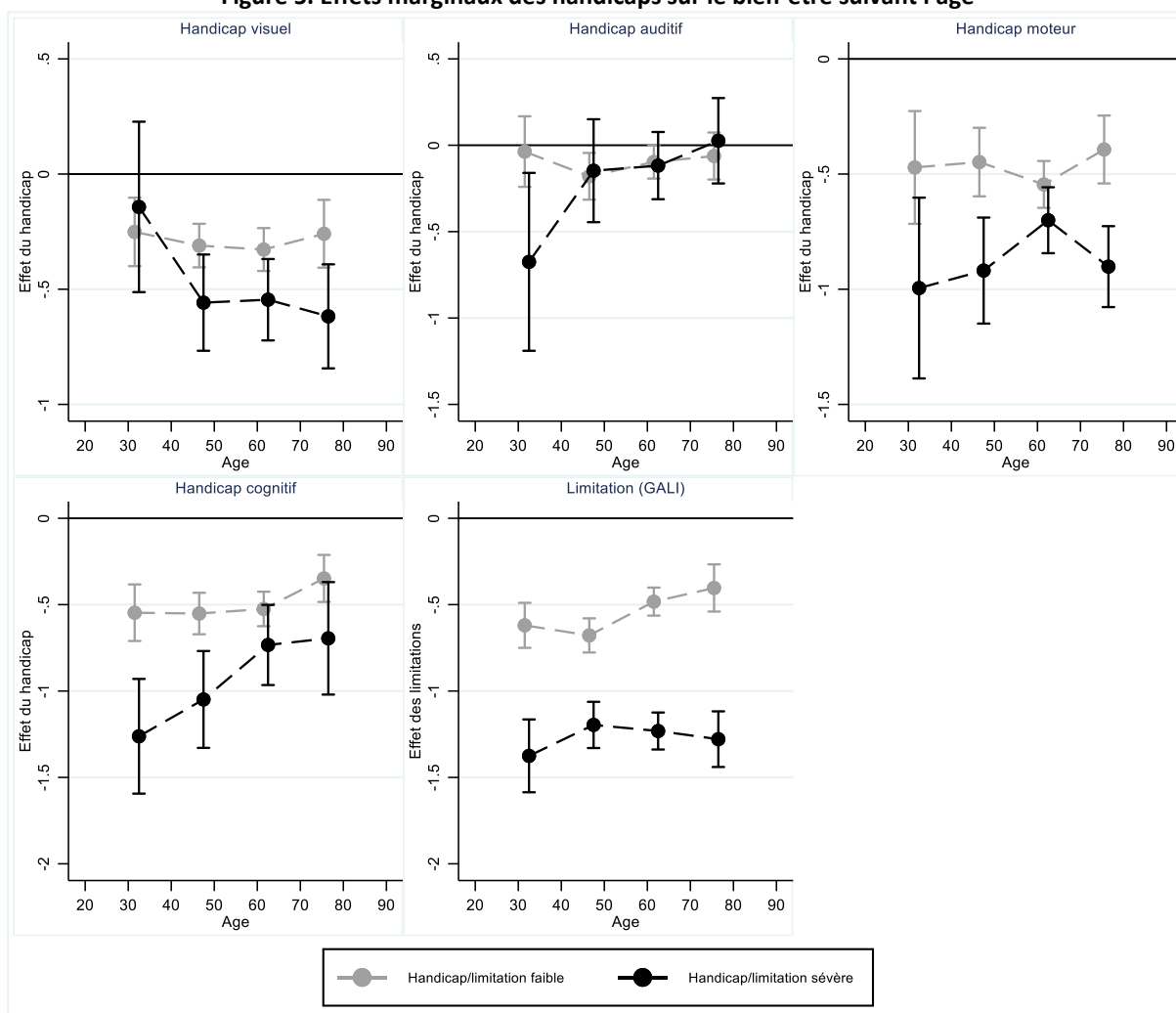
L'âge, qui influence fortement la survenance du handicap (Figure 1), peut modifier les valeurs des VCR. Par exemple, la survenance d'un handicap à des âges jeunes peut être mal vécue, en partie parce qu'elle est peu fréquente. A l'inverse, à des âges plus avancés certains types de handicaps deviennent fréquents dans la population, si bien que les enquêtés concernés peuvent se sentir moins affectés s'ils se comparent à des personnes de leur âge. Dans le même temps, la date d'apparition du handicap (et implicitement sa durée, non observée dans l'enquête) peut être liée à des effets d'adaptation. Ainsi, l'impact négatif sur la satisfaction de vie peut différer si une personne a été récemment touchée par un handicap ou bien si elle

¹³ La dérivée $\frac{\partial W}{\partial H}$ est telle que $\frac{\partial W}{\partial H} = \sum_{k=1}^K (\delta_{Hk}g_k + \delta_{Zk}(Z - z_k^{med})g_k)$. Le second terme s'annule puisque l'évaluation est réalisée pour $Z = z_k^{med}$.

compose avec ce handicap depuis sa naissance. La survenance avant l'entrée dans la vie active, pendant ou à sa sortie peut également avoir un impact.

La Figure 5 présente les effets marginaux estimés pour les différents handicaps (selon leur type et sévérité) sur la satisfaction de vie en fonction de l'âge des enquêtés, répartis en quatre groupes : 20-39 ans, 40-54 ans, 55-69 ans, 70-89 ans. Pour les handicaps visuel, cognitif et moteur, la corrélation entre le handicap et le bien-être subjectif est toujours négative (à l'exception du groupe d'âge le plus jeune pour lequel le coefficient du handicap visuel sévère n'est pas significatif). Les effets marginaux ne sont toutefois pas linéaires suivant l'âge. Par exemple, en cas de handicap moteur sévère, le niveau moyen de satisfaction diminue de -0,99 pour les 20-39 ans, -0,92 pour les 40-54 ans, -0,70 pour les 55-64 ans et de -0,90 pour les 65 ans et plus. L'effet négatif d'un handicap cognitif sévère (-1,26) est aussi beaucoup plus fort pour le groupe d'âge jeune. En comparaison, les profils par âge pour les handicaps légers sont davantage constants.

Figure 5. Effets marginaux des handicaps sur le bien-être suivant l'âge



Source : enquêtes SRCV 2017 et 2022, calcul des auteurs.

Note : estimations obtenues à partir d'un modèle par regroupement en classes.

Il est alors possible d'estimer les VCR pour les personnes en situation de handicap en fonction de chaque tranche d'âge. Le Tableau 6 met en évidence de fortes variabilités suivant les

handicaps. Aux âges jeunes (moins de 40 ans), certains montants de variations compensatrices deviennent particulièrement élevés, notamment avec près de 280000 euros pour un handicap moteur sévère et plus de 600000 euros pour un handicap cognitif sévère. Cela peut s'expliquer par le caractère récent du handicap pour une partie des personnes concernées, qui en subiraient les conséquences sans avoir pu s'y adapter d'une quelconque manière, mais également par la différence de situation avec la plupart des personnes de leur âge.

La compensation est clairement non linéaire suivant l'âge. Par exemple, pour le handicap moteur sévère, la VCR est un peu supérieure à 100000 euros entre 40 et 69 ans, mais atteint plus de 1,6 millions d'euros pour les plus âgés. Un profil similaire est observé pour le handicap cognitif sévère, avec une VCR plus importante aux âges jeunes et avancés. Pour le handicap visuel, la VCR diminue avec la sévérité du handicap pour les plus jeunes, possiblement du fait d'une adaptation ou de handicap présent dès la naissance. Enfin, les montants de VCR obtenus à partir de l'indicateur GALI sont très élevés en cas de limitations fortes : autour de 850000 euros avant 40 ans et jusqu'à 3,5 millions d'euros pour les 70 ans et plus. Ces montants importants s'expliquent par la forte désutilité ressentie en cas de limitations fortes dans les activités du quotidien.

Tableau 6. Variations compensatrices de revenu des handicaps suivant l'âge

Variables	Handicap visuel		Handicap auditif		Handicap moteur		Handicap cognitif		Limitation (GALI)	
	Faible	Sévère	Faible	Sévère	Faible	Sévère	Faible	Sévère	Faible	Forte
<i>Panel A. < 40 ans</i>										
VCR en proportion de R	1,0	0,5	0,1	5,3	2,6	14,1	3,4	30,2	4,4	40,7
VCR en euros	21910	9808	2358	113863	51168	278910	71817	607640	98194	856501
Revenu moyen	22297	20641	22391	21501	19570	19834	20891	20124	22467	21046
Effectif concerné	525	79	254	41	179	70	423	98	654	238
<i>Panel B. 40-54 ans</i>										
VCR en proportion de R	0,9	2,2	0,4	0,4	1,5	5,7	2,1	7,7	2,9	10,1
VCR en euros	22167	46762	11394	7975	33403	118943	48272	161445	71887	221824
Revenu moyen	24673	21594	25360	22437	21964	20985	22758	20925	24698	21992
Effectif concerné	1493	278	673	131	561	243	851	168	1258	710
<i>Panel C. 55-69 ans</i>										
VCR en proportion de R	1,3	3,0	0,3	0,3	3,0	4,9	2,8	5,4	2,1	17,3
VCR en euros	32897	69649	7768	8937	73435	105594	70892	120361	57353	415856
Revenu moyen	25573	23514	28053	25808	24822	21737	25675	22437	26981	23974
Effectif concerné	1449	357	1345	286	1179	584	1267	208	1994	1054
<i>Panel D. ≥70 ans</i>										
VCR en proportion de R	2,3	16,7	0,3	-0,1	5,2	65,5	4,1	24,4	3,7	134,7
VCR en euros	65247	408823	9735	-3131	148974	1601013	111296	607341	101229	3521213
Revenu moyen	27849	24438	28961	27549	28436	24427	27419	24886	27306	26138
Effectif concerné	688	265	862	263	740	603	898	144	948	630

Source : enquêtes SRCV 2017 et 2022, calcul des auteurs. Les VCR et revenus moyens sont annuels.

9. Conclusion

A partir des données des enquêtes SRCV 2017 et 2022, concernant un échantillon de près de 30000 répondants, cette étude propose la première évaluation monétaire des impacts des situations de handicap en France à l'aide de la méthode du bien-être subjectif. Estimer le supplément de revenu compensant la perte de satisfaction de vie en raison d'un handicap permet d'en saisir le coût dans un sens global, c'est-à-dire en incluant ses conséquences

économiques directes et indirectes ainsi que ses conséquences intangibles en termes de santé. Ce dernier élément n'est pas considéré dans la méthode du niveau de vie utilisée par les rares travaux qui ont évalué le coût du handicap sur données françaises (Antón *et al.*, 2016 ; Blavet, 2024).

Les données révèlent que 36,6 % de la population française âgée de 20 à 89 ans déclarent au moins l'une des quatre situations de handicap étudiées (visuel, auditif, moteur, cognitif). Si les handicaps visuel et moteur sont les plus fréquents, c'est le handicap cognitif qui affecte le plus le bien-être subjectif des enquêtés, suivi du handicap moteur. Ces deux types de handicaps sont particulièrement pénalisants avant 40 ans et après 70 ans, surtout lorsqu'ils sont sévères. Le revenu compensatoire annuel estimé pour les différents types de handicap peut être conséquent. Il atteint par exemple plus de 100000 euros pour les handicaps moteur et cognitif sévères à toute tranche d'âge. Le passage d'une forme de handicap faible à sévère accroît fortement le montant des VCR et celui-ci est encore plus élevé quand le handicap est appréhendé à partir des limitations dans la vie quotidienne. L'âge est un autre facteur d'hétérogénéité des compensations, les VCR étant plus importantes aux âges jeunes et au grand âge, en particulier pour les handicaps moteur et cognitif.

Les variations compensatrices estimées dans cette étude sont très importantes puisqu'elles dépassent fréquemment le revenu annuel moyen. Plusieurs explications peuvent justifier ce constat. Tout d'abord, la méthode du bien-être subjectif prend en compte tous les impacts du handicap sur la satisfaction de vie des personnes interrogées, dont les effets intangibles sur la santé. Les sommes monétaires équivalentes (« compensatoires ») à la perte de satisfaction résultant de ces effets intangibles peuvent donc naturellement être élevées si la santé est fortement dégradée. L'utilité marginale du revenu pourrait aussi changer selon qu'une personne a ou non un handicap. Ainsi, si l'utilité marginale du revenu décroît avec la dégradation de la santé, cela contribuera à l'augmentation des variations compensatrices avec la sévérité du handicap. Cependant, les travaux empiriques explorant la relation entre utilité marginale du revenu et santé ne parviennent pas à des résultats consensuels, certains travaux concluant à une corrélation négative (Wang et Wang, 2020 ; Amo-Agyei, 2025). Enfin, si la santé a plus de valeur que le revenu en termes de satisfaction de vie, il est logique que les sommes permettant de compenser les situations de handicap soient élevées dès lors qu'elles incluent les conséquences intangibles des handicaps en termes de santé (Powdthavee et van den Berg, 2011).

Certaines limites de ce travail doivent être soulignées. Sur le plan des données, le choix de la précision des formes de handicap se fait au prix de l'exhaustivité. Dans les enquêtes SRCV, plusieurs types de handicap ne sont pas recensés, par exemple le handicap psychique, et les réponses données aux variables de handicap peuvent souffrir d'un biais de sous-déclaration. D'un point de vue méthodologique, l'effet du handicap sur le bien-être (et en conséquence le montant des VCR) peut être sous-évalué par rapport à des estimations basées sur des critères objectifs si les individus en situation de handicap ont appris à vivre avec leur handicap : les évaluations à partir du bien-être subjectif restent influencées par un possible effet d'adaptation (Groot, 2000). Néanmoins, même s'il existe des phénomènes d'adaptation dans les réponses des enquêtés, le coût du handicap estimé est très élevé pour les formes sévères de handicap. Par ailleurs, les enquêtes SRCV interrogent des ménages « ordinaires ». Sont

ainsi exclus de notre analyse les personnes résidant en établissement spécialisé (par exemple, en foyer d'accueil médicalisé ou en EPHAD).

Les résultats peuvent aussi être biaisés du fait de la possible endogénéité du revenu par tête. Le recours aux revenus fiscaux délivrés avec l'enquête garantit cependant l'absence d'erreur de mesure pour cette variable, ce qui limite le biais d'endogénéité. Par ailleurs, les revenus sont mesurés au niveau du ménage (ils sont ensuite divisés par le nombre d'UC), alors que les VCR sont estimées à partir de mesures individuelles du bien-être. L'hypothèse sous-jacente est que les conjoints mettent leurs revenus en commun. Une autre limite réside dans l'absence d'informations dans les données sur le moment d'apparition du handicap. L'analyse économétrique est réalisée sur des données en coupe. L'inclusion d'un module annuel sur le handicap dans l'enquête SRCV permettrait de prendre en compte l'hétérogénéité inobservée au niveau individuel avec l'estimation de modèles à effets fixes et de connaître la date d'apparition de certains handicaps, autorisant la prise en compte d'effets d'adaptation au handicap. Enfin, il est possible que pour certaines situations particulièrement difficiles à vivre, aucune compensation monétaire ne permette de rendre la personne lésée aussi satisfaite de sa vie que si elle n'était pas dans cette situation. Seuls des effets moyens sont ici estimés.

En dépit de ses limites, les résultats délivrent deux enseignements principaux. D'une part, ils montrent que les coûts du handicap pour les personnes concernées peuvent être très élevés dès lors que des aspects intangibles sont intégrés. D'autre part, ils soulignent l'hétérogénéité des conséquences des handicaps en fonction à la fois de leur nature et sévérité (plutôt que de les considérer globalement comme un ensemble homogène) et de l'âge des personnes concernées. Cette hétérogénéité mériterait d'être prise en compte dans les politiques publiques mises en œuvre et dans les recherches menées sur le handicap à partir d'enquêtes statistiques. Les producteurs de données ont ainsi un rôle clé à jouer dans la collecte plus fréquente et plus fine d'informations sur le handicap des enquêtés. Nous constatons en effet que l'ensemble des estimations (de la prévalence des situations de handicap, de l'effet de celui-ci sur le bien-être subjectif ou du montant des VCR) sont plus élevées lorsqu'est utilisée une mesure plus générale du handicap - et plus sujette à interprétation - telle que le GALI, en comparaison à des limitations fonctionnelles bien identifiées. Enfin, une réflexion gagnerait à être entamée sur la part du coût du handicap qui devrait être compensée monétairement aux personnes concernées, mais cela constitue un débat normatif dont la portée dépasse le cadre du présent travail.

Bibliographie

- Anand, P., Roope, L. S., Culyer, A. J. & Smith, R. (2020).** Disability and multidimensional quality of life: A capability approach to health status assessment. *Health Economics*, 29(7), 748-765. <https://doi.org/10.1002/hec.4017>
- Antón, J.-I., Braña, F.-J. & Muñoz De Bustillo, R. (2016).** An analysis of the cost of disability across Europe using the standard of living approach. *SERIEs* 7, 281–306. <https://doi.org/10.1007/s13209-016-0146-5>
- Ambrey, C. L. & Fleming, C. M. (2014).** The causal effect of income on life satisfaction and the implications for valuing non-market goods. *Economics Letters*, 123(2), 131-134. <https://doi.org/10.1016/j.econlet.2014.01.031>
- Amo-Agyei, Silas (2025).** The effect of health on the marginal utility of consumption: Evidence based on household consumption expenditure. *Journal of Economic Behavior & Organization*, Elsevier, vol. 229(C). <https://doi.org/10.1016/j.jebo.2024.106809>
- Barnes, E. (2009).** Disability and adaptive preference. *Philosophical Perspectives*, 23, 1–22. <https://doi.org/10.1111/j.1520-8583.2009.00159>
- Baldursdottir, K., Asgeirsdottir, T. L. & Olafsdottir, T. (2023).** How sensitive is the compensating income variation to severity and adaptation?, *Economics & Human Biology*, 49, 101213. <https://doi.org/10.1016/j.ehb.2022.101213>
- Blanchflower, D. G. (2021).** Is happiness U-shaped everywhere? Age and subjective well-being in 145 countries. *Journal of Population Economics*, 34, 575-624. <https://doi.org/10.1007/s00148-020-00797-z>
- Blavet, T. (2024).** Comment prendre en compte le coût supplémentaire lié au handicap dans la mesure du niveau de vie des ménages en France ? *Économie et Statistiques*, 542(1), 37-55. <https://doi.org/10.24187/ecostat.2024.542.2110>
- Boyce, C. J., Brown, G. D., & Moore, S. C. (2010).** Money and happiness: Rank of income, not income, affects life satisfaction. *Psychological science*, 21(4), 471-475. <https://doi.org/10.1177/0956797610362671>
- Collet, M. (2023).** Le taux de chômage des personnes reconnues handicapées recule nettement entre 2015 et 2022. *Dares Focus*, 55.
- Dauphin, L. & Eideliman, J.-S. (2021).** Elargir les sources d'étude quantitative de la population handicapée: Que vaut l'indicateur << GALI >>? Les dossiers de la Drees - Méthologie, (74), 30.
- Diener, E. (1984).** Subjective well-being. *Psychological Bulletin*, 95, 542–575. <https://doi.org/10.1037/0033-2909.95.3.542>
- Diener, E. (2000).** Subjective well-being: The science of happiness and a proposal for a national index. *American Psychologist*, 55(1), 34-43. <https://doi.org/10.1037/0003-066X.55.1.34>
- Dolan, P. & Kahneman, D. (2007).** Interpretations of utility and their implications for the valuation of health. *Economic Journal*, 118, 215–234. <https://doi.org/10.1111/j.1468-0297.2007.02110.x>
- Dolan, P., Peasgood, T., & White, M. (2008).** Do we really know what makes us happy? A review of the economic literature on the factors associated with subjective well-being. *Journal of economic psychology*, 29(1), 94-122. <https://doi.org/10.1016/j.joep.2007.09.001>
- DREES (2023).** Le handicap en chiffres – édition 2023. *Panorama de la DREES social*, 97 p.
- Ferrer-i-Carbonell, A., & Frijters, P. (2004).** How important is methodology for the estimates of the determinants of happiness?. *The economic journal*, 114(497), 641-659. <https://doi.org/10.1111/j.1468-0297.2004.00235.x>

- Godefroy, P. (2011).** Satisfaction dans la vie: les personnes se donnent 7 sur 10 en moyenne. *INSEE, France, Portrait Social. Insee références*, 105, 118.
- Groot, W. (2000).** Adaptation and scale of reference bias in self-assessments of quality of life. *Journal of Health Economics*, 19, 403–420. [https://doi.org/10.1016/S0167-6296\(99\)00037-5](https://doi.org/10.1016/S0167-6296(99)00037-5)
- Groot, W. & Maassen van den Brink, H. (2000).** Life-satisfaction and preference drift. *Social Indicators Research*, 50, 315–328. <https://doi.org/10.1023/A:1007085500976>
- Groot, W. & van den Brink, H M (2006).** The compensating income variation of cardiovascular disease. *Health Economics*, 1143-1148. <https://doi.org/10.1002/hec.1116>
- Groot, W. & van den Brink, H M. (2004).** A direct method for estimating the compensating income variation for severe headache and migraine. *Social Science & Medicine*, 58(2), 305-314. [https://doi.org/10.1016/S0277-9536\(03\)00208-9](https://doi.org/10.1016/S0277-9536(03)00208-9)
- Guzman-Castillo, M., Ahmadi-Abhari, S., Badosz, P., Capewell, S., Steptoe, A., Singh-Manoux, A., Kivimaki, M., Shipley, M. J., Brunner, E. J. & O’Flaherty, M. (2017).** Forecasted trends in disability and life expectancy in England and Wales up to 2025: A modelling study. *The Lancet Public Health*, 2(7), e307-e313. [https://doi.org/10.1016/S2468-2667\(17\)30091-9](https://doi.org/10.1016/S2468-2667(17)30091-9)
- Hainmueller, J., Mummolo, J. & Xu, Y. (2019).** How much should we trust estimates from multiplicative interaction models? Simple tools to improve empirical practice. *Political Analysis*, 27(2), 163-192. <https://doi.org/10.1017/pan.2018.46>
- Ipek, E. (2020).** The Costs of Disability in Turkey. *Journal of Family and Economic Issues*, 41, 229–237. <https://doi.org/10.1007/s10834-019-09642-2>
- Ivanova, J.I., Birnbaum, H.G., Samuels, S., Davis, M., Phillips, A.L. & Meletiche, D. (2009).** The cost of disability and medically related absenteeism among employees with multiple sclerosis in the US. *Pharmacoeconomics*, 27, 681–691. <https://doi.org/10.2165/11314700-000000000-00000>
- Kahneman, D., & Deaton, A. (2010).** High income improves evaluation of life but not emotional well-being. *Proceedings of the national academy of sciences*, 107(38), 16489-16493. <https://doi.org/10.1073/pnas.1011492107>
- Kahneman, D. & Riis, J. (2005).** Living, and thinking about it: Two perspectives on life. In F. A. Huppert, N. Baylis, & B. Keverne (Éds.), *The Science of Well-Being* (p. 284-305). Oxford University Press. <https://doi.org/10.1093/acprof:oso/9780198567523.003.0011>
- Ke, K.M. (2010).** The direct, indirect and intangible costs of visual impairment caused by neovascular age-related macular degeneration. *The European Journal of Health Economics*, 11, 525–531. <https://doi.org/10.1007/s10198-009-0207-9>
- Killingsworth, M. A. (2021).** Experienced well-being rises with income, even above \$75,000 per year. *Proceedings of the National Academy of Sciences*, 118(4), e2016976118. <https://doi.org/10.1073/pnas.2016976118>
- Killingsworth, M. A., Kahneman, D., & Mellers, B. (2023).** Income and emotional well-being: A conflict resolved. *Proceedings of the National Academy of Sciences*, 120(10), e2208661120. <https://doi.org/10.1073/pnas.2208661120>
- Kuklys, W. (2005).** A monetary approach to capability measurement of the disabled in the UK. Amartya Sen's Capability Approach: Theoretical Insights and Empirical Applications, 75-103.
- Levieil, A. (2017).** Le niveau de vie des personnes handicapées : Des différences marquées selon les limitations. *DREES Etudes et Résultats*, 1003.
- Luechinger, S. (2009).** Valuing air quality using the life satisfaction approach. *The Economic Journal*, 119(536), 482-515. <https://doi.org/10.1111/j.1468-0297.2008.02241.x>

- Mitra, S., Palmer, M., Kim, H., Mont, D. & Groce, N. (2017).** Extra costs of living with a disability: A review and agenda for research. *Disability and Health Journal*, 10, 475–484. <https://doi.org/10.1016/j.dhjo.2017.04.007>
- Mont, D. (2023).** Estimating the extra disability expenditures for the design of inclusive social protection policies. *Frontiers in Rehabilitation Sciences*, 4, 1179213. <https://doi.org/10.3389/fresc.2023.1179213>
- National Research Council. (2014).** Subjective well-being: Measuring happiness, suffering, and other dimensions of experience.
- Oswald, A.J., & Powdthavee, N. (2005).** Does happiness adapt? A longitudinal study of disability with implications for economists and judges. Working paper, Warwick University (also available as IZA working paper #2208, 2006).
- Oswald, A. J., & Powdthavee, N. (2008).** Does happiness adapt? A longitudinal study of disability with implications for economists and judges. *Journal of public economics*, 92(5-6), 1061-1077. <https://doi.org/10.1016/j.jpubeco.2008.01.002>
- Perreira, K.M. & Sloan, F.A. (2002).** Living Healthy and Living Long: Valuing the Nonpecuniary Loss from Disability and Death. *Journal of Risk and Uncertainty*, 24, 5–29. <https://doi.org/10.1023/A:1013234309490>
- Pinilla-Roncancio, M. (2023).** Multidimensional Measures and the Extra Costs of Disability: How Are They Related?. *International Journal of Environmental Research and Public Health*, 20(3), 2729. <https://doi.org/10.3390/ijerph20032729>
- Powdthavee, N. & Van Den Berg, B. (2011).** Putting different price tags on the same health condition: Re-evaluating the well-being valuation approach. *Journal of Health Economics*, 30(5), 1032-1043. <https://doi.org/10.1016/j.jhealeco.2011.06.001>
- Powdthavee, N. (2010).** How much does money really matter? Estimating the causal effects of income on happiness. *Empirical Economics*, 39, 77–92. <https://doi.org/10.1007/s00181-009-0295-5>
- Powdthavee, N. (2009).** What happens to people before and after disability? Focusing effects, lead effects, and adaptation in different areas of life. *Social Science & Medicine*, 69(12), 1834-1844. <https://doi.org/10.1016/j.socscimed.2009.09.023>
- Roddy, Á. (2022).** Income and conversion handicaps: estimating the impact of child chronic illness/disability on family income and the extra cost of child chronic illness/child disability in Ireland using a standard of living approach. *The European Journal of Health Economics*, 23, 467–483. <https://doi.org/10.1007/s10198-021-01371-4>
- Sarrias, M. (2018).** Do monetary subjective well-being evaluations vary across space? Comparing continuous and discrete spatial heterogeneity. *Spatial Economic Analysis*, 14(1), 53-87. <https://doi.org/10.1080/17421772.2018.1485968>
- Schuelke, L., Munford, L. & Morciano, M. (2022).** Estimating the additional costs of living with a disability in the United Kingdom between 2013 and 2016. *The European Journal of Health Economics*, 23, 313–327. <https://doi.org/10.1007/s10198-021-01366-1>
- Sen, A. (1980).** Equality of What?, In: McMurrin, S. (Ed.), Tanner Lectures on Human Values, Volume 1. Cambridge University Press, Cambridge.
- Soltani, S. (2018).** Hidden cost of disability: What policy makers usually forget. *Journal of Research in Medical Sciences*, 23, 15. https://doi.org/10.4103/jrms.JRMS_760_17
- Stapleton, D., Protik, A. & Stone, C. (2008).** *Review of international evidence on the cost of disability.* Dept. for Work and Pensions, London.

- Tessier, P. & Wolff, F-C.** (2025). Did the COVID-19 pandemic change the importance of health for life satisfaction? Evidence from France, *Economics & Human Biology*, vol. 56, 101468. <https://doi.org/10.1016/j.ehb.2025.101468>
- United Nations (2019).** Disability and Development Report: Realizing the Sustainable Development Goals By, for and with Persons with Disabilities. United Nations.
- Van Praag, B.M.S. and Baarsma, B.E. (2005).** Using Happiness Surveys to Value Intangibles: The Case of Airport Noise. *The Economic Journal*, 115: 224-246. <https://doi.org/10.1111/j.1468-0297.2004.00967.x>
- Vu, B., Khanam, R., Rahman, M. & Nghiem, S. (2020).** The costs of disability in Australia: a hybrid panel-data examination. *Health Economics Review*, 10, 6. <https://doi.org/10.1186/s13561-020-00264-1>
- Wang, X., & Wang, C. (2020).** How does health status affect marginal utility of consumption? evidence from china. *International Journal of Environmental Research and Public Health*, 17(7), 2234. <https://doi.org/10.3390/ijerph17072234>
- Wilkinson-Meyers, L., Brown, P., McNeill, R., Patston, P., Dylan, S. & Baker, R. (2010).** Estimating the additional cost of disability: beyond budget standards. *Social Science & Medicine*, 71, 1882–1889. <https://doi.org/10.1016/j.socscimed.2010.08.019>

TEPP Rapports de Recherche 2026

26-3. Effets d'éviction et recomposition de la demande pendant les Jeux Olympiques de Paris 2024 : le cas d'un restaurateur parisien

Yannick L'Horty, Florian Moussi-Beylie

26-2. Préférence régionale en matière de recrutement ? Un test multicritère dans l'Eurométropole de Strasbourg

Sylvain Chareyron, Yannick L'Horty

26-1. Evaluer les impacts des vagues de chaleur sur la précarité énergétique : perspectives issues du contexte de la France hexagonale

Fanny Alivon, Geoffrey Johnen, Manitra Rakotomena

TEPP Rapports de Recherche 2025

25-10. Le degré de souveraineté politique a-t-il une influence sur les écarts de développement pour les petites économies insulaires ?

Jean-François Hoarau, Nicolas Lucic

25-9. Inflation, droits connexes et aides sociales locales

Denis Anne, Yannick L'Horty

25-8. Héritage olympique et pratique sportive : une évaluation du label "Terre de Jeux" de Paris 2024

Yannick L'Horty, Florian Moussi-Beylie, Pierre-Olaf Schut

25-7. Discriminations à l'embauche, âge et origine : une évaluation à l'aide d'un test multi-critères

Laetitia Challe, Yannick L'Horty, Pascale Petit, François-Charles Wolff

25-6. Mesurer l'hétérogénéité territoriale de l'accessibilité aux soins: Aller au-delà de l'APL

Arnaud Chéron, Franck Maunoury, Anthony Terriau

25-5. Des difficultés de recrutement dans la restauration ? Un test de discrimination dans l'accès à l'apprentissage à Paris

Denis Anne, Laetitia Challe, Sylvain Chareyron, Yannick L'Horty, Ngoc-Thao Noet

25-4. Évaluation des facteurs de risque du passage de l'arrêt maladie à l'invalidité en France

Mohamed Ali Ben Halima, Narimene Louati, Karim Aït Bouziad, Marie-Anne Cousin-Renié, William Dab

25-3. Accès en master et origine ethnique : l'inégalité des chances

Sylvain Chareyron, Berlanda Desuza Fils-Aimé, Yannick L'Horty

25-2. Les discriminations persistent en France et la fonction publique n'est toujours pas abritée, dans aucun de ses versants

Laetitia Challe, Yannick L'Horty

25-1. A la recherche d'effets de territoire dans l'insertion des jeunes ultra-marins. Le cas des sortants du Service Militaire Adaptée

Denis Anne, Guillaume Labbé, Yannick L'Horty

TEPP Rapports de Recherche 2024

24-13. Prévenir les discriminations par une action de formation : une évaluation

Laetitia Challe, Sylvain Chareyron, Yannick L'Horty, Pascale Petit

24-12. Discrimination à l'embauche des femmes voilées en France : un test sur l'accès à l'apprentissage

Denis Anne, Arynata Bagayoko, Sylvain Chareyron, Yannick L'Horty

24-11. Les discriminations ne prennent pas de vacances : Un état des lieux dans l'hébergement de loisir

Denis Anne, Sylvain Chareyron, Yannick L'Horty

24-10. Peut-on parler de discriminations dans l'accès à l'école?

Denis Anne, Sylvain Chareyron, Yannick L'Horty

24-9. Discriminations, une exception culturelle?

Sylvain Chareyron, Yannick L'Horty

24-8. L'apport de données localisées pour évaluer l'empreinte économique d'une université : Une application à l'université Gustave Eiffel

Laetitia Challe, Yannick L'Horty

24-7. Les discriminations à l'embauche dans l'enseignement supérieur et la recherche

Laetitia Challe, Yannick L'Horty, Pascale Petit, François-Charles Wolff

24-6. La mobilité professionnelle des personnes en situation de handicap : une étude de cas sur l'établissement public de la Caisse des Dépôts

Yannick L'Horty, François Maheu

24-5. Quelles préférences spatiales pour la localisation des parcs éoliens en mer ?

François-Charles Wolff, Pierre-Alexandre Mahieu, Brice Trouillet, Alexia Pigeault, Nicolas Rollo

24-4. Télétravailler : du choc de la pandémie à son adoption durable

Serge Blondel, Loïc Corven, François Langot, Jonathan Sicsic

24-3. Sélection à l'entrée en master : les effets de l'origine et de la religion

Denis Anne, Sylvain Chareyron, Berlanda Desuza Fils-Aimé, Yannick L'Horty

24-2. Discriminations dans l'accès aux associations sportives : les effets du genre, de l'origine et du revenu

Denis Anne, Florian Moussi-Beylie

24-1. L'indice de diversité patronymique : enjeux, principes et applications

Moussa Kheddache, Yannick L'Horty

TEPP Rapports de Recherche 2023

23-13. La taxation du capital : pourquoi ? Comment ?

Etienne Lehmann

23-12. Pénalités périphériques et accès à l'emploi

Yannick L'Horty

23-11. Un modèle d'équilibre général calculable pour analyser les effets de la transition énergétique à La Réunion

Avotra Narindranahary, Olivia Ricci

23-10. Les inégalités économiques et sociales dans les Outre-Mer français : un héritage de l'histoire et des institutions coloniales

Jean-François Hoarau

23-9. Programme "Passeport Compétences / Badges numériques" Régions Bourgogne-Franche-Comté et Normandie

Equipe porteuse : Crem Caen, Tepp

23-8. Inégalités de niveau de vie en Nouvelle-Calédonie, l'impact du nickel : mesure et décomposition

Frédéric Chantreuil, Isabelle Lebon, Heloïse Rozier

23-7. Analyse de l'Impact économique Local des établissements caennais d'Enseignement Supérieur et de Recherche

Frédéric Chantreuil, Isabelle Lebon, Samuel Lerestif

23-6. Décomposition des inégalités liées au genre au sein de la fonction publique

Mathieu Bunel, Frédéric Chantreuil, Frédéric Gavrel, Jean-Pascal Guironnet, Isabelle Lebon

23-5. Qu'avons-nous appris en évaluant les accélérateurs de BPI France ?

Fabrice Gilles, Yannick L'Horty, Ferhat Mihoubi

23-4. Sélection à l'entrée en master : les effets du genre et de l'origine

Sylvain Chareyron, Berlanda Desuza Fils-Aimé, Yannick L'Horty

23-3. Discriminations ethno-raciales dans l'accès au logement social : un test des guichets d'enregistrement

Sylvain Chareyron, Yannick L'Horty

23-2. Le recrutement à l'épreuve de la distance et des crises

Laetitia Challe

23-1. Quels facteurs expliquent la faible coopération en horticulture?

Serge Blondel, Ngoc-Thao Noet

TEPP Rapports de Recherche 2022

22-8. Discrimination à l'embauche, grossesse et parentalité : une première évaluation expérimentale

Laetitia Challe, Yannick L'Horty, Pascale Petit, François-Charles Wolff

22-7. Origine ou couleur de peau? Anatomie des discriminations à l'embauche dans le secteur du prêt-à-porter

Dianké Tchabo

22-6. Discriminations dans l'accès à l'emploi : les effets croisés du genre, de l'origine et de l'adresse

Sylvain Chareyron, Yannick L'Horty, Pascale Petit

22-5. Handicap et discriminations dans l'accès au logement : un test multicritères sur les malvoyants

Laetitia Challe, Sylvain Chareyron, Yannick L'Horty, Loïc Du Parquet, Pascale Petit

22-4. Discrimination dans l'accès aux masters : une évaluation expérimentale

Sylvain Chareyron, Louis-Alexandre Erb, Yannick L'Horty

22-3. Dynamique des conglomérats et politique antitrust

Armel Jacques

22-2. Droits connexes et aides sociales locales : un nouvel état des lieux

Denis Anne, Yannick L'Horty

22-1. Etat des lieux, menaces et perspectives futures pour le tourisme à La Réunion : un regard macroéconomique à travers la détection de ruptures structurelles

Jean-François Hoarau

TEPP Rapports de Recherche 2021

21-13. Retarder l'âge d'ouverture des droits à la retraite provoque-t-il un déversement de l'assurance-retraite vers l'assurance-maladie ? L'effet de la réforme des retraites de 2010 sur l'absence-maladie

Mohamed Ali Ben Halima, Camille Ciriez, Malik Koubi, Ali Skalli

21-12. Discriminations en outre-mer : premiers résultats d'un testing

Denis Anne, Sylvain Chareyron, Yannick L'Horty, Rebecca Peyrière

21-11. Evaluation de la mise en place du prélèvement forfaitaire unique

Marie-Noëlle Lefebvre, Etienne Lehmann, Michaël Sicsic, Eddy Zanoutene

21-10. Confinement et discrimination à l'embauche : enseignements expérimentaux

Laetitia Challe, Yannick L'Horty, Pascale Petit François-Charles Wolff

21-9. Endettement stratégique dans un duopole mixte

Armel Jacques

21-8. Recours et non-recours à la prime d'activité : une évaluation en termes de bien-être

Cyrine Hannafi, Rémi Le Gall, François Legendre

21-7. Mixité et performances des entreprises

Laetitia Challe, Fabrice Gilles, Yannick L'Horty, Ferhat Mihoubi

21-6. Les écarts de rémunération au recrutement des femmes et des hommes : une investigation en entreprise

Sylvain Chareyron, Mathilde Leborgne, Yannick L'Horty

21-5. Discriminations dans l'accès à l'emploi : une exploration localisée en pays Avesnois

Denis Anne, Sylvain Chareyron, Mathilde Leborgne, Yannick L'Horty, Pascale Petit

21-4. Droits et devoirs du RSA : l'impact des contrôles sur la participation des bénéficiaires

Sylvain Chareyron, Rémi Le Gall, Yannick L'Horty

21-3. Accélérer les entreprises ! Une évaluation ex post

Fabrice Gilles, Yannick L'Horty, Ferhat Mihoubi

21-2. Préférences et décisions face à la COVID-19 en France : télétravail, vaccination et confiance dans la gestion de la crise par les autorités

Serge Blondel, Sandra Chyderiotis, François Langot, Judith Mueller, Jonathan Sicsic

21-1. Confinement et chômage en France

Malak Kandoussi, François Langot

TEPP Rapports de Recherche 2020

20-5. Discriminations dans le recrutement des personnes en situation de handicap : un test multi-critère

Yannick L'Horty, Naomie Mahmoudi, Pascale Petit, François-Charles Wolff

20-4. Evaluation de la mise au barème des revenus du capital

Marie-Noëlle Lefebvre, Etienne Lehmann, Michaël Sicsic, Eddy Zanoutene

20-3. Les effets du CICE sur l'emploi, la masse salariale et l'activité : approfondissements et extensions pour la période 2013-2016

Fabrice Gilles, Yannick L'Horty, Ferhat Mihoubi

20-2. Discrimination en raison du handicap moteur dans l'accès à l'emploi : une expérimentation en Ile-de-France

Naomie Mahmoudi

20-1. Discrimination dans le recrutement des grandes entreprises: une approche multicanal

Laetitia Challe, Sylvain Chareyron, Yannick L'Horty et Pascale Petit

TEPP Rapports de Recherche 2019

19-7. Les effets des emplois francs sur les discriminations dans le recrutement : une évaluation par testing répétés

Laetitia Challe, Sylvain Chareyron, Yannick L'Horty, Pascale Petit

19-6. Les refus de soins discriminatoires: tests multicritères et représentatifs dans trois spécialités médicales

Sylvain Chareyron, Yannick L'Horty, Pascale Petit

19-5. Mesurer l'impact d'un courrier d'alerte sur les discriminations liées à l'origine

Sylvain Chareyron, Yannick L'Horty, Pascale Petit, Souleymane Mbaye

19-4. Evaluation de la mise au barème des revenus du capital: Premiers résultats

Marie-Noëlle Lefebvre, Etienne Lehmann, Michael Sicsic

19-3. Parent isolé recherche appartement : discriminations dans l'accès au logement et configuration familiale à Paris

Laetitia Challe, Julie Le Gallo, Yannick L'horty, Loïc du Parquet, Pascale Petit

19-2. Les effets du Service Militaire Volontaire sur l'insertion des jeunes : un bilan complet après deux années d'expérimentation

Denis Anne, Sylvain Chareyron, Yannick L'horty

19-1. Discriminations à l'embauche: Ce que nous apprennent deux décennies de testings en France

Loïc Du Parquet, Pascale Petit

TEPP Rapports de Recherche 2018

18-7. Les effets du CICE sur l'emploi, les salaires et l'activité des entreprises: nouveaux approfondissements et extensions pour la période 2013-2015

Fabrice Gilles, Yannick L'Horty, Ferhat Mihoubi

18-6. Les effets du CICE sur l'emploi, les salaires et l'activité des entreprises: approfondissements et extensions pour la période 2013-2015

Fabrice Gilles, Yannick L'Horty, Ferhat Mihoubi, Xi Yang

18-5. Les discriminations dans l'accès à l'emploi privé et public: les effets de l'origine, de l'adresse, du sexe et de l'orientation sexuelle

Laetitia Challe, Yannick L'Horty, Pascale Petit, François-Charles Wolff

18-4. Handicap et discriminations dans l'accès à l'emploi : un testing dans les établissements culturels

Louise Philomène Mbaye

18-3. Investissement et embauche avec coûts d'ajustement fixes et asymétriques

Xavier Fairise, Jérôme Glachant

18-2. Faciliter la mobilité quotidienne des jeunes éloignés de l'emploi: une évaluation expérimentale

Denis Anne, Julie Le Gallo, Yannick L'Horty

18-1. Les territoires ultramarins face à la transition énergétique: les apports d'un MEGC pour La Réunion

Sabine Garabedian, Olivia Ricci

TEPP Rapports de Recherche 2017

17-12. Le travail à temps partiel en France: Une étude des évolutions récentes basée sur les flux

Idriss Fontaine, Etienne Lalé, Alexis Parmentier

17-11. Les discriminations dans l'accès au logement en France: Un testing de couverture nationale

Julie Le Gallo, Yannick L'Horty, Loïc du Parquet, Pascale Petit

17-10. Vous ne dormirez pas chez moi! Tester la discrimination dans l'hébergement touristique

Mathieu Bunel, Yannick L'Horty, Souleymane Mbaye, Loïc du Parquet, Pascale Petit

17-9. Reprendre une entreprise : Une alternative pour contourner les discriminations sur le marché du travail

Souleymane Mbaye

17-8. Discriminations dans l'accès à la banque et à l'assurance : Les enseignements de trois testings

Yannick L'Horty, Mathieu Bunel, Souleymane Mbaye, Pascale Petit, Loïc Du Parquet

17-7. Discriminations dans l'accès à un moyen de transport individuel : Un testing sur le marché des voitures d'occasion

Souleymane Mbaye, Mathieu Bunel, Yannick L'Horty, Pascale Petit, Loïc Du Parquet

17-6. Peut-on parler de discriminations dans l'accès à la formation professionnelle ? Une réponse par testing

Loïc Du Parquet, Mathieu Bunel, Yannick L'Horty, Souleymane Mbaye, Pascale Petit

17-5. Evaluer une action intensive pour l'insertion des jeunes: le cas du Service Militaire Volontaire

Dennis Anne, Sylvain Chareyron, Yannick L'Horty

17-4. Les effets du CICE sur l'emploi, les salaires et l'activité des entreprises: une nouvelle évaluation ex post pour la période 2013-2015

Fabrice Gilles, Yannick L'Horty, Ferhat Mihoubi, Xi Yang

17-3. La faiblesse du taux d'emploi des séniors: Quels déterminants?

Laetitia Challe

17-2. Les effets du CICE sur l'emploi, les salaires et la R&D: une évaluation ex post: Résultats complémentaires

Fabrice Gilles, Mathieu Bunel, Yannick L'Horty, Ferhat Mihoubi, Xi Yang

17-1. Les discriminations dans l'accès au logement à Paris: Une expérience contrôlée

Mathieu Bunel, Yannick L'Horty, Loïc Du Parquet, Pascale Petit

TEPP Rapports de Recherche 2016

16-10. Attractivité résidentielle et croissance locale de l'emploi dans les zones d'emploi métropolitaines

Emilie Arnoult

16-9. Les effets du CICE sur l'emploi, les salaires et la R&D: une évaluation ex post

Fabrice Gilles, Mathieu Bunel, Yannick L'Horty, Ferhat Mihoubi, Xi Yang

16-8. Discriminations ethniques dans l'accès au logement: une expérimentation en Nouvelle-Calédonie

Mathieu Bunel, Samuel Gorohouna, Yannick L'Horty, Pascale Petit, Catherine Ris

16-7. Les Discriminations à l'Embauche dans la Sphère Publique: Effets Respectifs de l'Adresse et De l'Origine

Mathieu Bunel, Yannick L'Horty, Pascale Petit

16-6. Inégalités et discriminations dans l'accès à la fonction publique d'Etat : une évaluation par l'analyse des fichiers administratifs de concours

Nathalie Greenan, Joseph Lafranchi, Yannick L'Horty, Mathieu Narcy, Guillaume Pierné

16-5. Le conformisme des recruteurs: une expérience contrôlée

Florent Fremigacci, Rémi Le Gall, Yannick L'Horty, Pascale Petit

16-4. Sélectionner des territoires de contrôle pour évaluer une politique localisée : le cas des territoires de soin numériques

Sophie Buffeteau, Yannick L'Horty

16-3. Discrimination à l'embauche à l'encontre des femmes dans le secteur du bâtiment : les résultats d'un testing en Ile-De-France

Emmanuel Duguet, Souleymane Mbaye, Loïc Du Parquet et Pascale Petit

16-2. Accès à l'emploi selon l'âge et le genre: Les résultats d'une expérience contrôlée

Laetitia Challe, Florent Fremigacci, François Langot, Yannick L'Horty, Loïc Du Parquet et Pascale Petit

16-1. Faut-il encourager les étudiants à améliorer leur orthographe?

Estelle Bellity, Fabrice Gilles, Yannick L'Horty, Laurent Sarfati

TEPP Rapports de Recherche 2015

15-5. A la recherche des incitations perdues : pour une fusion de la prime d'activité, de la CSG, des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu

Etienne Lehmann

15-4. Crise économique, durée du chômage et accès local à l'emploi : Eléments d'analyse et pistes d'actions de politique publique locale

Mathieu Bunel, Elisabeth Tovar

15-3. L'adresse contribue-t-elle à expliquer les écarts de salaires ? Le cas de jeunes sortant du système scolaire

Emilia Ene Jones, Florent Sari

15-2. Analyse spatiale de l'espace urbain : le cas de l'agglomération lyonnaise

Emilie Arnoult, Florent Sari

15-1. Les effets de la crise sur les disparités locales de sorties du chômage : une première exploration en Rhône-Alpes

Yannick L'Horty, Emmanuel Duguet, Florent Sari

TEPP Rapports de Recherche 2014

14-6. Dépréciation du capital humain et formation continue au cours du cycle de vie : quelle dynamique des externalités sociales ?

Arnaud Chéron, Anthony Terriau

14-5. La persistance du chômage ultra-marin

Yannick L'Horty

14-4. Grèves et productivité du travail : Application au cas français

Jérémy Tanguy

14-3. Le non-recours au RSA "socle seul": L'hypothèse du patrimoine

Sylvain Chareyron

14-2. Une évaluation de l'impact de l'aménagement des conditions de travail sur la reprise du travail après un cancer

Emmanuel Duguet, Christine Le Clainche

14-1. Renforcer la progressivité des prélèvements sociaux

Yannick L'Horty, Etienne Lehmann

TEPP Rapports de Recherche 2013

13-10. La discrimination à l'entrée des établissements scolaires privés : les résultats d'une expérience contrôlée

Loïc du Parquet, Thomas Brodaty, Pascale Petit

13-9. Simuler les politiques locales favorisant l'accessibilité à l'emploi

Mathieu Bunel, Elisabeth Tovar

13-8. Le paradoxe des nouvelles politiques d'insertion

Jekaterina Dmitrijeva, Florent Fremigacci, Yannick L'Horty

13-7. L'emploi des seniors : un réexamen des écarts de taux d'emploi européens

Laetitia Challe

13-6. Effets de quartier, effet de département : discrimination liée au lieu de résidence et accès à l'emploi

Pascale Petit, Mathieu Bunel, Emilia Ene Jones, Yannick L'Horty

13-5. Comment améliorer la qualité des emplois salariés exercés par les étudiants ? Les enseignements d'une expérience contrôlée

Jekaterina Dmitrijeva, Yannick L'Horty, Loïc Du Parquet, Pascale Petit

13-4. Evaluer l'efficacité d'une campagne de valorisation du bénévolat : les enseignements de deux expériences contrôlées sur le marché du travail

Thomas Brodaty, Céline Emond, Yannick L'Horty, Loïc Du Parquet, Pascale Petit

13-3. Les différents parcours offerts par l'Education Nationale procurent-ils les mêmes chances d'accéder à l'emploi?

Florent Fremigacci, Yannick L'Horty, Loïc du Parquet, Pascale Petit

13-2. Faut-il subventionner le permis de conduire des jeunes en difficulté d'insertion ?

Yannick L'Horty, Emmanuel Duguet, Pascale Petit, Bénédicte Rouland, Yiyi Tao

13-1. Anatomie d'une politique régionale de lutte contre les discriminations

Yannick L'Horty

TEPP Rapports de Recherche 2012

12-9. Emploi et territoire : réparer les fractures

Yannick L'Horty

12-8. Inadéquation des qualifications et fracture spatiale

Frédéric Gavrel, Nathalie Georges, Yannick L'Horty, Isabelle Lebon

12-7. Comment réduire la fracture spatiale ? Une application en Île-de-France

Nathalie Georges, Yannick L'Horty, Florent Sari

12-6. L'accès à l'emploi après un CAP ou un baccalauréat professionnel : une évaluation expérimentale

Florent Fremigacci, Yannick L'Horty, Loïc du Parquet, Pascale Petit

12-5. Discriminations à l'embauche des jeunes en Île-de-France : un diplôme plus élevé compense-t-il une origine maghrébine ?

Emilia Ene Jones

12-4. Evaluer les réformes des exonérations générales de cotisations sociales

Mathieu Bunel, Céline Emond, Yannick L'Horty

12-3. Evaluer un dispositif sectoriel d'aide à l'emploi : l'exemple des hôtels cafés restaurants de 2004 à 2009

Mathieu Bunel

12-2. L'intermédiation financière dans l'analyse macroéconomique : le défi de la crise

Eleni Iliopoulos, Thepthida Sopraseuth

12-1. _Etre Meilleur Apprenti de France : quels effets sur l'accès à l'emploi ? Les enseignements de deux expériences contrôlées sur des jeunes d'Ile-de-France

Pascale Petit, Florent Fremigacci, Loïc Du Parquet, Guillaume Pierne

TEPP Rapports de Recherche 2011

11-14. Quelles politiques publiques pour protéger la biodiversité ? Une analyse spatiale
Jean De Beir, Céline Emond, Yannick L'Horty, Laetitia Tuffery

11-13. Le grand Paris de l'emploi
Yannick L'Horty, Florent Sari

11-12. Le WIKI IO : réduire les risques de décrochage et d'abandon à la sortie du collège
Solène Coursaget, Emmanuel Duguet, Yannick L'Horty, Pascale Petit, Emmanuel Quenson

11-11. Pourquoi tant de chômeurs à Paris ?
Yannick L'Horty, Florent Sari

11-10. Les effets des aides publiques aux hôtels cafés restaurants et leurs interactions : une évaluation sur micro-données d'entreprises
Mathieu Bunel, Yannick L'Horty

11-9. Evaluer l'impact d'un micro-programme social : une étude de cas expérimentale
Yannick L'Horty, Emmanuel Duguet, Pascale Petit

11-8. Discrimination résidentielle et origine ethnique : une étude expérimentale en Île-de-France
Pascale Petit, Emmanuel Duguet, Yannick L'Horty

11-7. "10 000 permis pour réussir". Evaluation quantitative
Yannick L'Horty, Emmanuel Duguet, Sophie Kaltenmark, Pascale Petit

11-6. Les effets du bénévolat sur l'accès à l'emploi. Une expérience contrôlée sur des jeunes qualifiés d'Ile-de-France
Jonathan Bougard, Thomas Brodaty, Céline Emond, Yannick L'Horty, Loïc Du Parquet, Pascale Petit

11-5. Discrimination à l'embauche des jeunes franciliens et intersectionnalité du sexe et de l'origine : les résultats d'un testing
Pascale Petit, Emmanuel Duguet, Yannick L'Horty, Loïc Du Parquet, Florent Sari

11-4. Ce que font les villes pour les ménages pauvres. Résultat d'une enquête auprès des villes de plus de 20 000 habitants
Denis Anne, Céline Emond, Yannick L'Horty

11-3. Être mobile pour trouver un emploi? Les enseignements d'une expérimentation en région parisienne
Loïc Du Parquet, Emmanuel Duguet, Yannick L'Horty, Pascale Petit, Florent Sari

11-2. Comment développer les emplois favorables à la biodiversité en Île-de-France ?
Jean de Beir, Céline Emond, Yannick L'Horty, Laëtitia Tuffery

11-1. Les effets du lieu de résidence sur l'accès à l'emploi : une expérience contrôlée sur des jeunes qualifiés en Île-de-France
Yannick L'Horty, Emmanuel Duguet, Loïc du Parquet, Pascale Petit, Florent Sari

La Fédération TEPP

La fédération de recherche « Théorie et Evaluation des Politiques publiques » (FR 2042 CNRS) rassemble des équipes de recherche en Economie, Sociologie et Gestion :

- L'**Equipe de Recherche sur l'Utilisation des Données Individuelles en lien avec la Théorie Economique, ERUDITE**, équipe d'accueil n°437 rattachée à l'Université Paris-Est Créteil et à l'Université Gustave Eiffel ;
- Le **Centre de Recherches en Economie et en Management, CREM**, unité mixte de recherche n°6211 rattachée au CNRS, à l'Université de Rennes 1 et à l'Université de Caen Basse-Normandie ;
- Le **Centre Pierre Naville, CPN**, équipe d'accueil n°2543 rattachée à l'Université d'Evry-Paris Saclay ;
- Le **Centre de Recherche en Economie et Droit, CRED**, équipe d'accueil n°7321, rattachée à l'Université Panthéon-Assas ;
- Le **Centre d'Etude des Politiques Economiques, EPEE**, équipe d'accueil n°2177 rattachée à l'Université d'Evry Paris-Saclay ;
- Le **Groupe d'Analyse des Itinéraires et des Niveaux Salariaux, GAINS**, équipe d'accueil n°2167 rattachée à Le Mans Université ;
- Le **Groupe de Recherche ANgevin en Économie et Management, GRANEM**, unité mixte de recherche UMR-MA n°49 rattachée à l'Université d'Angers ;
- Le **Laboratoire d'Economie et de Management Nantes-Atlantique, LEMNA**, équipe d'accueil n°4272, rattachée à Nantes Université ;
- Le **Laboratoire interdisciplinaire d'étude du politique Hannah Arendt - Paris-Est, LIPHA-PE**, équipe d'accueil n°7373 rattachée à l'Université Paris-Est Créteil et à l'Université Gustave Eiffel ;
- Le **Centre d'Economie et de Management de l'Océan Indien, CEMOI**, équipe d'accueil n°13, rattachée à l'Université de la Réunion ;
- Le **Laboratoire d'économie de Poitiers, LÉP**, équipe d'accueil n°2249, rattachée à l'Université de Poitiers ;
- L'UMR **Structures et marchés agricoles, ressources et territoires, SMART**, unité mixte de recherche n°1302, rattachée à l'INRAE et à l'Institut Agro Rennes-Angers ;
- Le **Centre de recherche en économie et en droit sur le développement insulaire, CREDDI**, équipe d'accueil n°2438, rattachée à l'Université des Antilles.
- L'**Institut de Recherche en Gestion et en Economie, IREGE**, équipe d'accueil n°2426, rattachée à l'Université Savoie Mont Blanc

TEPP rassemble 300 enseignants-chercheurs et 100 doctorants. Elle est à la fois l'un des principaux opérateurs académiques d'évaluation de politiques publiques en France, et la plus grande fédération pluridisciplinaire de recherche sur le travail et l'emploi. Elle répond à la demande d'évaluation d'impact de programmes sociaux à l'aide de technologies avancées combinant modélisations théoriques et économétriques, techniques de recherche qualitatives et expériences contrôlées.